



## **SEANCE DU 3 AVRIL 2017**

### **Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation des procès-verbaux du 12 décembre 2016 et du 30 janvier 2017
2. Demande de crédit complémentaire sur l'achat de la parcelle n°2967
3. Développement de la motion de Mme Evelyne Bezat et M. Fabrice Caillet-Bois portant sur l'élaboration d'unrèglement de protection des arbres
4. Réponse à la question de M. David Puipe portant sur le contrôle d'encaissement auprès de la société Novapark SA
5. Réponse à la question de M. Jeff Penchereck portant sur les zones 20 et 30 km/h
6. Réponse à la question de Mme Anne-Laurence Franz portant sur les réfections de la piscine couverte
7. Réponse à la question de M. Joseph-Marie Oberholzer portant sur la police
8. Divers



**1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2016 et du 30 janvier 2017.**

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Bonsoir Mmes et MM. les Conseillers Généraux. En cette date du 3 avril 2017, permettez-moi de vous saluer chaleureusement, de vous remercier de votre présence et d'ouvrir officiellement la deuxième séance du Conseil général de la législature.

En préambule, je souhaiterais saluer la présence :

- de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité ;
- des Conseillers municipaux présents ;
- de M. Jean-Pierre Posse, secrétaire communal ;
- de M. Khaled Hachem, responsable de la salle ;
- des représentants de la presse ;
- ainsi que des citoyens présents dans le public.

La convocation vous ayant été adressée le 3 mars 2017, le Conseil général a donc été convoqué dans les délais conformément à l'article 3 de notre règlement. Je passe maintenant la parole à notre secrétaire pour l'appel nominatif.

**Présents :** 53 Conseillers généraux.

**Excusés :** Aviolat Alexandre, Nkosi-Zassala Jean-Jacques, Pottier Johan, Rime Fabienne, Scalia Graziella.

**En retard :** Carron Blaise, Martenet Merlin.

Il y a 7 Conseillers généraux excusés ou en retard, nous sommes donc 53. Le quorum de 31 membres présents étant atteint, nous pouvons valablement délibérer.

J'ai quelques communications du Bureau à vous transmettre :

Je vous informe de la démission de M. Dias Ribeirio Antonio qui sera remplacé par M. Nkosi-Zassala Jean-Jacques. Toutes nos félicitations et bonne législature à M. Nkosi-Zassala.

Lors de sa séance du 21 février, le Bureau a décidé, conformément aux articles 14 et 15 de notre règlement du Conseil général, de créer une commission ad hoc, composée de 7 membres, chargée de rapporter sur le règlement des taxes poubelles qui devrait être soumis au législatif lors de la séance du 12 juin 2017. Toujours selon les articles 14 et 15, les postes de Président et de rapporteur sont attribués selon la force des groupes élus.

Le Président de cette commission ad hoc est M. Eric Dupont, le rapporteur Joseph Calamo et les membres sont : MM., Alexandre Aviolat, Jean-Charles Boémi, Giovanni Cutruzzola, Johan Donnet-Descartes et Denis Maret.

De plus, j'ai le plaisir de vous informer que la séance du 11 septembre prochain se fera à la salle de gym de Choëx et que la dernière séance de l'année, soit celle du 11 décembre 2017, se déroulera au foyer du Crochetan et sera suivie d'un apéro de



fin d'année. Nous allons maintenant passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2016, vu qu'il n'a pas été approuvé lors de la séance constitutive, ainsi que celui du 30 janvier 2017.

Une modification a été faite dans le procès-verbal du 30 janvier sur le nom de famille de M. Bellwald à la page 13.

Y a-t-il d'autres remarques ou des demandes de modifications ? Ce n'est pas le cas. Y a-t-il des oppositions à ce procès-verbal ? Des abstentions ? Ce n'est pas le cas non plus. Je passe la parole à notre secrétaire.

#### **Intervention de Mme Carla Gex, secrétaire du Conseil général**

Merci M. Bellwald pour votre remarque. En réponse, je reprendrai une expression chère à notre Président M. Stéphane Coppey : si c'est la seule faute d'orthographe que vous avez relevée sur un procès-verbal de 33 pages, je m'estime être, non pas une présidente comblée, mais une secrétaire comblée ! Merci.

#### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Carla. Je tiens à remercier notre secrétaire, Mme Carla Gex, pour son excellent travail. Comme d'habitude, les procès-verbaux ainsi que les différents rapports seront publiés sur le site internet de la ville de Monthey. Nous pouvons passer maintenant au point

## **2. Demande de crédit complémentaire sur l'achat de la parcelle n°2967**

#### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Concernant ce point, nous avons reçu un message du Conseil municipal daté du 3 mars 2017, en même temps que la convocation pour la séance de ce soir. La Commission de Gestion a rédigé un rapport adressé à tous les Conseillers généraux et nous la remercions pour son travail. Nous allons procéder de la manière suivante : d'abord l'entrée en matière et en cas d'acceptation de cette dernière, à la discussion de détail, puis au vote. Mme et MM. les Chefs de groupe, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. M. Raboud.

#### **Intervention de M. Damien Raboud (APM)**

Chère Présidente, chers Municipaux, estimés Collègues,  
Notre groupe a pris connaissance du message de la Municipalité ainsi que du rapport de la Commission de Gestion, commission que nous remercions au passage pour son travail. Hormis la petite incertitude quant au changement d'affectation de zone de la parcelle en question, nous allons suivre M. Coppey et M. Borgeaud qui se disent confiants. Puisque cela ne semble être qu'une formalité, et dans l'idée que les choses se fassent dans un timing raisonnable, nous entrons en matière et nous accepterons ce crédit complémentaire. Par contre, afin d'être le plus précis possible dans les diverses demandes de crédits d'acquisition de terrain et autre, notre groupe aimerait savoir ce qu'il en est des frais d'acte et de notaire. A combien se montent-ils ? Pourquoi ceux-ci ne sont pas partie intégrante de la demande de crédit ? Ceux-ci pourraient-ils être, lors des futures demandes, indexés directement aux chiffres soumis à délibération ? Dans un souci de précision, de transparence et d'exactitude



des sommes soumises à notre plénum, nous aimerions que ceux-ci soient désormais compris dans les demandes de crédits complémentaires futures. Merci de votre attention.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Raboud. M. Bellwald.

**Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)**

Mme la Présidente, M. le Président, MM. les Municipaux, chers et chères Collègues.  
Le groupe PLR Monthey-Choëx s'est réuni et a étudié la demande de crédit complémentaire, pour l'achat de la parcelle n° 2967, au lieu-dit « Pré d'Ile ». La nécessité de ce terrain pour le développement du centre sportif au Verney et l'établissement d'un prix de référence sont les deux arguments les plus probants. Le groupe PLR se rallie à l'avis de la Commission de Gestion et accepte la demande de crédit complémentaire proposée par la Municipalité.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Bellwald. M. Woeffray.

**Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)**

Mme la Présidente du Conseil Général, M. le Président de la Municipalité, MM. les Conseillers Municipaux, chères et chers Collègues. Le groupe DC a examiné la demande de crédit complémentaire avec tout l'intérêt requis. L'achat de la parcelle n° 2967, au lieu-dit « Pré d'Ile » est la première pierre d'un édifice mûri depuis de longues années, à savoir, le développement de la zone sportive du Verney. Etape initiale d'un projet qui en comptera à terme 6, l'acquisition de ce lot dans son entier, alors que seul 80 m<sup>2</sup> suffisaient à la réalisation du terrain synthétique, est un choix stratégique intéressant et tourné vers l'avenir. Le tarif négocié de 60 francs le mètre carré, nous paraît plus que raisonnable et fixe des bases solides pour les futurs achats de terrain. Cette demande de crédit complémentaire, en lieu et place de l'inscription d'un montant au budget comme ce fut le cas par le passé, répond aux injonctions communes et répétées de la CoGest et du Conseil Général visant à réduire l'écart entre les investissements planifiés et ceux réalisés. Nous remercions le Conseil Municipal d'avoir tenu compte de nos remarques. Enthousiaste à l'idée de voir démarrer ces travaux, le groupe DC entre en matière, et se rallie aux conclusions de la CoGest, que nous remercions pour la qualité du rapport, en acceptant le crédit complémentaire. Merci de votre attention.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Woeffray. Je salue l'arrivée de M. Blaise Carron. Nous sommes actuellement 54. Mme Franz.



### **Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (ADG)**

Mme la Présidente, MM. les Conseillers municipaux, chers Collègues,  
Le groupe Alliance de Gauche a étudié avec attention le message du Conseil municipal au Conseil général, ainsi que le rapport de la Commission de Gestion que nous remercions au passage pour son excellent travail. Si notre groupe se réjouit de cette première étape de réalisation de ce pôle d'activités sportives au Verney, il s'est tout de même demandé si la Commune n'était pas trop audacieuse en achetant la totalité de cette parcelle alors que, nous avons besoin aujourd'hui de 80 m<sup>2</sup> uniquement et qu'elle est toujours en zone d'affectation différée. Ne serait-il pas plus sage d'attendre les décisions cantonales en lien avec la LAT ? Mais, suite aux explications complémentaires de nos commissaires de la CoGest et de nos 2 Municipaux, nous avons admis que la stratégie de la Municipalité, soit d'acheter l'entier de cette parcelle à 60 francs le m<sup>2</sup>, était la bonne. De plus, il nous paraît aussi important de signaler au canton et au Chablais valaisan et vaudois l'envie qu'a la Commune d'avancer dans ce projet. Cette zone sportive du Verney sera un outil majeur pour la Ville, comme dit dans le message du Conseil municipal, mais elle le sera également pour la région. C'est potentiellement l'ouverture aux sports et tourisme de 4 saisons ! Notre groupe accepte l'entrée en matière et acceptera cette demande de crédit complémentaire pour l'acquisition de la parcelle n°2967. Je vous remercie pour votre attention.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Mme Franz. Nous allons à présent passer au vote sur l'entrée en matière. Est-ce qu'il y a des oppositions à l'entrée en matière ? Non. Des abstentions ? Non.

### **L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

Nous passons maintenant à la discussion de détail puis au vote. Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole dans la salle ? Ce n'est pas le cas. M. le Municipal.

### **Intervention de M. Gilles Borgeaud, Municipal en charge du dicastère Enfance, Sports, Jeunesse & Intégration**

Mme la Présidente, Mmes et MM.,

Je vous remercie pour votre acceptation de l'entrée en matière, ainsi que pour l'acceptation du crédit complémentaire. Il est vrai que ce crédit figure dans les budgets depuis 3 ou 4 ans à raison de 500'000 francs à 1 million de francs où il fructifiait selon les années. Pourquoi avons-nous maintenu cette volonté d'acheter ces terrains en zone du Verney ? C'est pour le développement de la zone sportive.

Il a été relevé par la CoGest et certains d'entre vous que la zone sportive n'est pas homologuée par le canton. Nous avons retiré l'homologation de la zone sportive sur conseil du canton, étant donné que nous sommes en pleine tractation sur la LAT. Normalement, suite aux décisions qui ont été prises en l'an 2000, à la modification de la zone, la zone avait déjà été prévue pour être en zone sportive et cela ne devrait pas poser problème au niveau du canton.

Nous avons une décision qui date de ce vendredi ou de ce matin, qui dit que le service cantonal accepte de dézoner les 80 m<sup>2</sup> qui posent problème, sans compensation et en dérogation à la LAT. La décision finale appartient à la commission cantonale des constructions, puisque c'est une réalisation communale.



Nous avons bon espoir de le faire, sachant que la parcelle n° 2958 a déjà fait l'objet d'un échange avec l'Etat, et nous avons déjà eu des discussions, il y a de cela un peu plus d'une année, sur la mise en place de toute la partie tennistique de Monthey sur cette zone, qui avait été acceptée oralement par le canton. Nous avons bon espoir que le canton ne change pas sa façon de voir. Je suis très heureux de l'acceptation de cette zone, qui est principalement dévolue aux sociétés sportives ainsi qu'aux jeunes de notre ville. Concernant votre question M. Raboud portant sur les frais d'actes, nous avons un compte spécifique au niveau communal concernant les frais d'actes. Nous ne mettons jamais ces frais d'actes avec un projet, ces derniers font partie d'un lot dans un compte séparé. Je ne sais pas quels tarifs pratiquent les notaires pour ce genre d'échanges ? Mais cela doit être de l'ordre de 2,5 % à 3 % de 406'000 francs qui vont être répertoriés dans les comptes. Concernant la réalisation de ces zones sportives, nous pouvons voir le plan des étapes, pour que vous puissiez vous rendre compte de ce qui se fait au niveau communal, et que ce n'est pas forcément lié à des soucis électoraux ou autres. La zone 1 qui se trouve près du terrain du Verney, près de la piste d'athlétisme. Ce sont les zones de développement que nous avons mises en priorité, étant donné que la majorité des terrains sont propriété de la commune. La zone 2, qui était dans le plan directeur, dédiée au tennis est qui est toujours zone dédiée au tennis, mais qui est la deuxième étape des infrastructures communales. La zone 3 qui est celle de la patinoire. Il y a quelques travaux qui risquent de se faire ces prochaines années.

En zone 4, c'est la zone des terrains sur le bas des parcelles vers le manège. La zone 5 qui est une zone située près du site chimique, et qui permet de garder la zone 6, où nous avons déjà des infrastructures d'artisanat, notamment avec le garage Gattoni et Technotube qui sont déjà en place. Notre souci était de ne pas péjorer des places de travail sur Monthey. Cette parcelle devient très intéressante surtout au niveau du prix. Pourquoi 60 francs le m<sup>2</sup> ? Nous avons tracté, il y a deux ou trois ans, des échanges de terrain avec le site chimique. Notamment la parcelle qui jouxte la parcelle Fulleman où nous avons ce qu'on appelle le « dépôt palettes Syngenta ». Ce dépôt palettes, nous l'avons négocié à 80 francs le m<sup>2</sup> étant donné qu'il est bâti. Les autres parcelles qui ne sont pas bâties, nous les avons négociées à 60 francs le m<sup>2</sup> et une autre parcelle où nous avons la maison Kunz a, elle aussi été négociée à 80 francs le m<sup>2</sup>. C'est pour garder la même politique d'achat, que nous avons défini 60 francs le m<sup>2</sup>. Ce qu'il faut savoir, et ce qui apparaît dans le rapport de la Commission de Gestion, c'est qu'en 1990, nos prédécesseurs avaient fait une offre d'achat global sur l'ensemble des parcelles à 100 francs le m<sup>2</sup>. Il est vrai que nous pouvons nous dire qu'une zone différée à 60 francs c'est cher. Mais si cela devient une zone mixte « industrie et sport » peut-être que 60 francs est bon marché, si cela devient une zone agricole, le montant de 60 francs sera trop cher, mais si on ne fait rien, on ne le saura pas. Aujourd'hui, nous avons la volonté avec le Conseil municipal, de développer une zone sportive et c'est pour cela que nous venons devant vous avec un projet réel. Il est clair que ces prochaines années, nous allons certainement développer les achats de ces terrains en fonction aussi des propriétaires qui sont d'accord ou pas de nous vendre à ce prix. Merci de votre attention et je reste à votre disposition si vous avez des questions.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Borgeaud pour ces explications. Nous allons passer au vote.



Mmes et MM. les Conseillers généraux, si vous refusez la demande de crédit complémentaire de 406'320 francs pour l'achat de la parcelle « Pré d'Iles » je vous demande de vous lever. Y a-t-il des abstentions ? Ce n'est pas le cas.

**La demande de crédit complémentaire de 406'320 francs est donc acceptée à l'unanimité.**

Nous passons maintenant au point 3 de l'ordre du jour

**3. Développement de la motion de Mme Evelyne Bezat et M. Fabrice Caillet-Bois portant sur l'élaboration d'un règlement de protection des arbres**

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Cette motion a été déposée lors du Conseil général du 16 décembre dernier. Je laisse la parole à M. Fabrice Caillet-Bois pour le développement de la motion. Après le développement de cette dernière, la discussion générale sera ouverte, selon l'article 32 de notre règlement. Nous passerons ensuite au vote. M. Caillet-Bois.

**Intervention de M. Fabrice Caillet-Bois (ADG)**

Mme La Présidente, MM. les Municipaux, chers Collègues,  
J'ai le privilège de vous présenter ce soir, une motion qui a été déposée en fin de législature passée par Mme Evelyne Bezat et moi-même. Je salue au passage mon ex- collègue Mme Bezat présente dans le public. C'est une motion qui relève de la protection des arbres et je vais vous exposer brièvement, à l'aide de quelques slides (cf annexes), les arguments pour l'acceptation d'un tel règlement. Pourquoi est-ce qu'un tel règlement peut être important ? Pourquoi est-ce que la nature en ville est une chose qui peut être importante ? Nous croisons des arbres tous les jours, mais nous ne les voyons pas toujours. C'est un moyen efficace pour nous, d'améliorer l'attractivité de notre ville pour les habitants bien sûr, mais également pour les professionnels, les visiteurs, les touristes, et également pour la création d'emplois dans les entreprises. C'est une manière de promouvoir durablement et d'améliorer la qualité de vie des habitants. Comme je l'ai déjà dit, très souvent, nous les voyons dans les différents quartiers mais, nous n'imaginons pas toujours l'impact qu'ils peuvent avoir par rapport à la beauté de notre environnement. En effet, l'arborisation crée une ambiance dans chacune des rues et structure l'espace.

Je ne sais pas si vous avez vu, sur les réseaux sociaux, ces derniers jours, nous avons eu des images de constructions qui se passent en ville, où nous avons eu des réactions assez violentes de gens qui se plaignent du fait que nous bétonnons à tout-va, que c'est moche, que cette densification n'est pas possible. Peut-être que c'est à cause des constructions qui sont en cours que nous n'avons aucune arborisation qui est encore existante. Depuis quelques années, nous constatons que notre patrimoine arboricole tend à disparaître suite à différentes constructions. Ce sont des disparitions qui ne sont pas forcément injustifiées, ce sont des arbres importants dont vous voyez ici quelques exemples (cf. annexes) : les ginkos de la Rue de la Verrerie, le paulownia de la Rue du Coppet, les marronniers à l'angle de la Rue du Tonkin et de la Rue du Closillon. Il y a aussi le chêne qui est le symbole de notre ville



qui a disparu pour faire place à l'immeuble des Tournesols au carrefour de l'Avenue de l'Europe et de celle de l'Avenue du Crochetan. Il y a un très grand nombre d'arbres, qui sont parfois rares et séculaires qui disparaissent. On ne dit pas que ces arbres ne doivent pas disparaître, on dit que ces arbres méritent d'avoir un règlement qui conditionne et qui régleme la manière de les traiter. Lorsque nous disons règlement, dans nos esprits nous pensons à la contrainte, mais ce règlement peut présenter un certain nombre d'avantages. Il servira à répertorier les arbres d'une certaine importance, afin d'apporter avec cet inventaire un certain nombre d'informations au privé, qui ne sait pas que c'est un arbre séculaire et rare, mais aussi par rapport à l'information et par rapport au public et à chacun d'entre nous, habitant de cette cité. C'est aussi une valorisation possible dans les projets urbains, en disant à un promoteur que l'arbre qui se trouve sur sa parcelle, est quelque chose d'important, qui peut amener un attrait. Le promoteur va proposer un projet au lieu de dire : cet arbre me gêne et je le coupe. Avec un règlement, nous pourrions envisager de faire un catalogue détaillé, afin de savoir la quantification et le nombre. Notre Président nous a rappelé, que nous avons planté plus d'arbres que nous n'en avons coupés, peut-être serait-ce l'occasion de le monitorer, et de voir sur le long terme, l'évolution de la quantité et de la diversité de notre réseau arboricole. Pourquoi un catalogue détaillé peut-il avoir une importance ? La quantité est une chose, mais forcément d'une espèce à l'autre, nous n'avons pas la même qualité, voilà aussi pourquoi un catalogue détaillé peut sembler être un avantage.

Des critères de conservation définis c'est-à-dire : quel arbre mérite d'être protégé ou non ? Quel arbre peut être coupé ou non ? Ce sont ces critères qui devront être définis dans un tel règlement. Lorsque ces critères seront définis, ils pourront aussi servir au Service communal. Cela peut aussi être une mise en valeur du patrimoine, par exemple par l'édition d'une brochure ou d'un livre. C'est le cas à Sion où un livre a été édité en fonction des différentes espèces d'arbres. Nous pouvons aussi créer un sentier didactique afin de mettre en valeur ce patrimoine comme support touristique, comme vous pouvez le voir à l'écran, qui est tiré du plan directeur des espaces verts. Je vous lis une phrase qui est tirée du plan directeur des espaces verts : « Lors d'un projet de construction, la préservation et la mise en valeur des arbres existants et viables doivent être considérées ». Voilà, en ce qui concerne les avantages. Nous sommes conscients qu'un règlement, il faut l'appliquer et qu'il peut engendrer des coûts. Ce soir, nous allons nous prononcer sur le fait de mettre en place un règlement, et non pas sur le détail du règlement lui-même. Si vous acceptez ce soir de mettre en place un règlement, ensuite cela sera à la collectivité de définir le règlement proprement dit. Le champ d'application est à définir. Est-ce que se sera contraignant ou pas ? Est-ce que se sera que pour la sphère privée ou publique, ou les deux ?

Il n'y a pas d'obligation d'avoir une trop grande rigueur puisque c'est souvent la crainte de la majorité des gens : que nous mettions des règles qui soient strictes. Si vous acceptez ce règlement ce soir, nous pouvons ensuite en discuter démocratiquement et intégrer tous les groupes, pour discuter autour de la table de ce que nous voulons pour notre cité. En termes de coûts, il n'y a pas besoin de réinventer la roue, il y a des exemples qui existent, et même des exemples qui peuvent aussi être des contre-exemples. Si quelque chose existe déjà dans le règlement d'une autre ville et que nous ne voulons absolument pas, nous n'avons pas besoin de faire d'énormes frais pour pouvoir redéfinir ces règlements. Au niveau de l'inventaire, qui semble être quelque chose de fastidieux, comme compter les arbres et qualifier le nombre d'essences, je pense que c'est quelque chose dans une





application qui peut se faire de manière progressive, et nous n'avons pas besoin de la faire immédiatement et je ne pense pas qu'il faille engranger de grands coûts de ressources humaines ou de ressources financières.

Et enfin, un règlement tel que celui-là permettrait de compléter de manière adéquate nos plans directeurs. Nous avons un plan directeur des espaces verts, il s'agit maintenant de légiférer, et peut-être de donner des axes qui sont un peu plus stricts et qui sont fondés dans le but d'un avenir durable. Le jour où, ce règlement serait appliqué, nous pourrions bien entendu, toujours procéder à des amendements ou des modifications, en fonction des expériences et en fonction du temps qui passe. Je pense qu'un tel règlement est nécessaire pour la gestion durable de notre ville, il me paraît logique d'avoir un règlement par rapport à des arbres qui sont importants dans notre environnement, d'une manière générale.

Si vous dites oui ce soir, nous devons créer le règlement, et cela n'engagera pas de coûts de manière disproportionnée, les possibles contraintes pourront être discutées en commission. Je pense sincèrement que ce genre de règlement peut apporter une plus-value à la ville et un cadre pour nos futures générations. Je vous remercie d'accepter cette motion.

#### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Caillet-Bois pour votre présentation. J'ouvre à présent la discussion générale. La parole est au Conseil général. M. Woeffray.

#### **Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)**

Nous avons longuement débattu sur ce sujet et en définitif, il ne nous paraît pas opportun de mettre sur pied un tel règlement. En effet, cet outil s'avèrera, en définitif, selon nous, onéreux et contraignant. La commune dispose d'un plan directeur des espaces verts, une mise à jour de ce dernier semble suffisante pour atteindre les buts fixés par la présente motion. Merci de votre attention.

#### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Woeffray. M. Bellwald.

#### **Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)**

Mme la Présidente, MM. les Municipaux, chers et chères Collègues,  
Le groupe PLR émet des réserves quant à cette proposition de motion. Notre constat relève que la commune et les services concernés portent une attention particulière aux arbres de notre ville. Dans ce sens, la commune possède un plan directeur des espaces verts qui sert à identifier et je cite : « Les potentiels des espaces verts de la ville, leur valorisation et leur développement. ». Ce plan directeur est suffisant pour traiter de la question des arbres en ville. De plus, il est inopportun de créer un nième règlement, la charge administrative d'un relevé photographique et de la géolocalisation de tous ces arbres aussi remarquables qu'ils soient ne nous satisfait pas. Sans compter la difficulté d'élaborer un règlement adéquat tant le sujet est émotif. L'existence d'un plan directeur adéquat ainsi que les coûts et désagréments d'un nième règlement. Fort de ce constat, le groupe PLR juge cette motion inadéquate.



**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Bellwald. M. Calamo.

**Intervention de M. Joseph Calamo (PDC)**

J'aimerais juste rajouter quelques points par rapport aux dires de M. Caillet-Bois. M. Caillet-Bois a parlé d'une densification du centre-ville, je crois savoir que toutes les villes de Suisse, notamment Monthey, sont touchées par des directives qui imposent justement une densification du centre-ville. Je ne voudrais pas être désobligeant, vis-à-vis de mon collègue Fabrice Caillet-Bois, mais je suis toujours assez surpris que dans une ville comme Monthey, on réagisse souvent de manière émotionnelle à chaque fois que nous coupons un arbre.

Il faut savoir plusieurs choses sur la ville de Monthey, et avoir conscience de certaines choses : il y a un quart du territoire communal montheysan qui est constitué de forêts. Nous avons en ville de Monthey de magnifiques jardins publics, je pense au parc de la Torma qui est proche du centre-ville, nous avons le parc du Crochetan pour lequel il était prévu d'en bétonner une partie, finalement cela n'a pas été fait. Il y a même un parking qui était adjacent au parc du Crochetan, qui a été transformé en espace vert. Nous avons les quais de la Vièze, nous avons le parc du Cinquantoux, nous avons ce magnifique jardin public à l'Avenue du Simplon, au rond-point du garage Gollut. Tous ces jardins publics ont des arbres magnifiques. Il y a aussi la colline de Château-Vieux qui se trouve en plein centre-ville. Lorsque j'écoute la préoccupation de nos concitoyens, je ne pense pas que ce soit l'abattement des arbres centenaires qui les émeut le plus. C'est plutôt lorsqu'on rase les bâtisses multi centenaires, c'est cela qui pose un problème de conscience pour beaucoup de citoyens montheysans. Ce ne sont pas les arbres centenaires qui posent problème à mon sens. Je vous remercie.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Calamo. M. Raboud.

**Intervention de M. Damien Raboud (APM)**

J'ai beaucoup de sympathie pour le postulat de l'Alliance de Gauche. Je suis moi-même arboriculteur de formation. Nous avons parlé tout à l'heure d'émotionnel et c'est vrai que c'est finalement un sujet émotionnel. Au sein du groupe, nous avons laissé la liberté de vote. Personnellement, je soutiendrai ce postulat par sympathie.

Il est vrai que comme l'a relevé notre collègue Calamo, un règlement pour protéger les bâtisses de la ville serait plus opportun qu'un règlement pour les arbres.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Raboud. M. Caillet-Bois.

**Intervention de M. Fabrice Caillet-Bois (ADG)**

J'ai bien compris, mais l'un n'empêche pas l'autre. Nous pouvons très bien faire les deux. M. Calamo, pour les bâtiments, nous avons un règlement tandis que pour les



arbres si nous n'en avons pas, ce n'est pas dramatique. Le but était de légiférer pour avoir un développement sur le long terme.  
Je comprends votre allergie très marquée à tout ce qui est règlement. Le but n'est pas de faire une usine à gaz, ni de dépenser des sous inutilement pour la ville, mais de protéger le bâtiment existant pour les générations futures.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Caillet-Bois. Mme Franz.

**Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (ADG)**

J'aimerais rajouter un point. La ville de Monthey est connue comme ville industrielle, et c'est l'occasion de donner un nouveau visage à cette ville. La culture est mise en avant, nous avons de magnifiques parcs, comme l'a relevé M. Calamo, qui ne sont pas assez mis en valeur. C'est l'occasion de valoriser toutes ces richesses qui sont cachées dans la ville, et que l'on montre une autre image de Monthey. Merci de soutenir cette motion.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Mme Franz. M. Calamo.

**Intervention de M. Joseph Calamo (PDC)**

Je n'ai rien à rajouter du tout à mon argumentaire de tout à l'heure. Je voudrais juste rappeler aux membres du Conseil général, qu'une motion a un caractère contraignant, et que c'est là-dessus que nous allons voter. Nous n'allons pas voter sur un postulat, qui pose une question au Conseil municipal et qui demande au Conseil municipal d'étudier un projet et de présenter un rapport avec des conclusions. Si nous acceptons la motion, elle aura un rôle contraignant. Je vous remercie.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Calamo. Y a-t-il une autre demande de prise de parole dans la salle ? Ce n'est pas le cas. Nous allons passer au vote.

Mmes et MM. les Conseillers généraux, si vous acceptez cette motion portant sur un règlement de protection des arbres, je vous demande de vous lever. Merci, vous pouvez vous asseoir.

Mmes et MM. les Conseillers généraux, si vous refusez cette motion portant sur un règlement de protection des arbres, je vous demande de vous lever. Merci de rester debout. Vous pouvez vous asseoir ! Des abstentions ? Oui 1. Merci.

**La motion est rejetée par 35 voix, 15 oui et 1 abstention.**

Nous passons au point



**4. Réponse à la question de M. David Puipe portant sur le contrôle d'encaissement auprès de la société Novapark SA**

Cette question a été posée lors du Conseil général du 16 décembre 2016. La discussion n'est généralement pas ouverte à moins que le Conseil général en décide autrement par un vote. La parole est à la Municipalité. M. Contat.

**Intervention de M. Pierre Contat, Municipal en charge du dicastère Sécurité**

Mmes et MM. les Conseillers généraux,

Vous avez reçu la réponse écrite du Conseil municipal, je vais vous en faire la lecture, pour vous donner la réponse, peut-être pas de manière très stricte. Cette question de M. Puipe est une question multiple. Nous allons vous répondre en deux parties.

Première partie : Le Conseil Municipal peut-il nous éclairer sur la manière dont sont restituées les recettes des parcomètres ?

Deuxième partie : Quels sont les moyens de contrôle mis en place pour assurer, comme avec n'importe quel autre contractant, l'exactitude des montants à encaisser ?

Comme observations préliminaires Novapark Monthey SA ne gère pas de parkings automobiles en ville de Monthey. Cette société met à disposition des usagers un système de ticket électronique permettant de payer son stationnement facilement et à la minute exacte dans les parkings payants munis d'horodateurs, à Monthey.

Le Conseil municipal peut-il nous éclairer sur la manière dont sont restituées les recettes des parcomètres ?

Le système de ticket électronique développé par Novapark est assimilable à un gros horodateur public « multi villes » et multizones. Ce système est en service à Monthey depuis plus de 20 ans. Un nouveau ticket de stationnement électronique, solaire et connecté, dénommé allPark SBadge, sera mis en service ou commence à être mis en service. Il permettra aussi un accès dans les parkings à barrières, gérés par notre commune, car jusqu'à maintenant c'était uniquement les parkings en plein air qui n'étaient pas munis de barrières. Novapark, par son centre de calcul, garantit à la commune de Monthey le versement de la totalité des stationnements effectués tels que relevés dans les bornes de collecte. Novapark, par son centre de calcul, établit également des décomptes mensuels sur la base des données des bornes de collecte. Les fichiers détaillés des stationnements sont mis à disposition de la commune de Monthey, le mois suivant, sur le site [www.allpark.ch](http://www.allpark.ch) et certaines personnes travaillant à la commune y ont accès. Le versement du décompte mensuel intervient au plus tard, dans un délai de quatre mois, il faut toujours un petit temps de calcul et de contrôle, car en plus de ça les gens ne vont pas forcément décompter leur horodateur à chaque fois. S'il y avait par exemple des non paiements de la part de Novapark, il y a un article qui prévoit que 5 % d'intérêt sera versé à la commune de Monthey.

Deuxième partie de la question :

Quels sont les moyens de contrôle mis en place pour assurer, comme avec n'importe quel autre contractant, l'exactitude des montants à encaisser ?

Chaque montant à encaisser est accompagné d'un fichier accessible en ligne et détaillant tous les stationnements. Pour chacun d'eux, la commune dispose du numéro de l'horodateur individuel, de la zone, du jour, de l'heure et de la minute du début du stationnement, également du jour, de l'heure et de la minute de la fin du



stationnement, de la durée du stationnement payant prise en compte en fonction de la zone et du montant calculé. Deux personnes du service « Finances & Gestion » ainsi que deux personnes du service « Sécurité » disposent des accès. Afin d'assurer la fiabilité du système du Centre de calcul, Novapark attribue, à ses frais, après consultation avec la commune de Monthey, un mandat à un organe de contrôle neutre, qui lui, est chargé d'établir un rapport de gestion annuel et qui ensuite sera transmis à la commune de Monthey. Vous voyez M. Puipe, il y a vraiment énormément de sécurité, et je ne pense pas qu'il y ait eu un problème avec ce système. Lorsque vous payez dans d'autres villes avec une carte Maestro, c'est 30 centimes de frais, avec la carte Visa c'est 2,5 % de frais. Vous voyez que ce système est fiable et intéressant pour la ville de Monthey

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Contat. M. Puipe.

**Intervention de M. David Puipe, (PLR)**

Mme la Présidente du Conseil Général, MM. les Municipaux, Mmes et MM. les Conseillers, cher M. Contat,

Je vous remercie pour votre réponse. J'aimerais réagir suite à cette dernière : tout d'abord, il est fait mention dans la réponse que Novapark SA verse à la commune de Monthey, sans aucune déduction, la totalité du produit de chaque stationnement effectué au moyen du système indiqué. Est-ce que cela veut dire que Novapark SA ne facture aucun frais administratif ou de traitement à la Commune pour cette prestation ? Pour continuer, il est indiqué que l'exactitude des montants à encaisser est contrôlable par deux personnes du service « Finances & Gestion – Comptabilité » et deux personnes du service « Sécurité publique » qui disposent des accès au site [www.allpark.ch](http://www.allpark.ch). Ces personnes ont-elles déjà effectué un contrôle de l'exactitude des montants ? Pour terminer, il est également fait mention qu'après consultation avec la commune de Monthey, Novapark SA attribue, à ses frais, un mandat à un organe de contrôle neutre qui est chargé d'établir un rapport de gestion annuel du Centre de calcul pour le compte, également, de la commune de Monthey. La commune a-t-elle déjà commandé ce rapport ? Si non, envisage-t-elle de le faire et est-ce que, le cas échéant, le Conseil Général peut-il obtenir les conclusions ? Merci pour votre attention.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Puipe. M. Contat.

**Intervention de M. Pierre Contat, Municipal en charge du dicastère Sécurité**

Je peux vous rassurer, ce contrôle n'a pas été fait automatiquement chaque année. A la demande de la commune, ce contrôle va être fait pour 2016. Votre question était intéressante puisqu'on va le faire pour vérifier. Les personnes qui sont censées contrôler, le font de manière aléatoire, mais évidemment que l'on ne le fait pas de manière systématique. Concernant la réponse que j'ai reçue pour les frais et autres, la totalité des encaissements se font sans frais.



**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Contat. Nous passons au point

**5. Réponse à la question de M. Jeff Penchereck portant sur les zones 20 et 30 km/h**

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Cette question a été posée lors de la séance du Conseil général du 7 novembre 2016. La discussion générale n'est généralement pas ouverte à moins que le Conseil général n'en décide autrement par un vote. La parole est à la Municipalité. M. Cottet.

**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement**

Merci Mme la Présidente. Mmes et MM. les Conseillers généraux, chers Collègues,  
Le 7 novembre dernier, j'ai répondu semble-t-il de façon assez précise et circonstanciée à une première question de M. Pencherek qui n'est plus aujourd'hui dans cette salle. Ce rapport était co-signé par notre commandante Mme Martinella-Grau et par mon responsable de la mobilité, M. Daniel Comte. Il s'en est suivi une série de questions complémentaires, concernant notamment les avantages des mélanges de zones 20 km/h et 30 km/h. Suite à une discussion avec M. Jean-Marie Bornet notamment, qui était encore à ce moment-là, le porte-parole de la gendarmerie, mais qui, soit dit en passant, n'a aucune compétence dans le dossier qui nous occupe, il nous était demandé d'étudier les influences techniques et financières d'une zone uniforme à 30 km/h. Je ne vais pas refaire l'histoire et pour les nouveaux, je vous encourage à relire le procès-verbal du Conseil général du 7 novembre 2016.

Je vous fais un bref rappel : le plan de signalisation actuellement en vigueur au centre-ville avait été accepté par le Conseil municipal en avril 2009. Il a été déposé à l'enquête publique en novembre 2009. Il est entré en force, suite à un arrêt du Tribunal Fédéral en avril 2014. Il est issu du plan directeur des circulations qui a été adopté par le Conseil municipal en séance du 23 janvier 2006.

Je vais demander à Mme Logean d'afficher le plan (cf annexes).

Ce qui a été appliqué n'est pas tombé d'un caprice ou d'une lubie des Conseillers municipaux successifs. Pour la petite histoire, mes prédécesseurs : M. Henri Chardonens, M. Eric Widmer et M. Benoît Schaller s'y sont penchés durant leurs législatures. Ce que nous avons construit aujourd'hui, fait suite à des ateliers citoyens, à des consultations et à des ateliers participatifs.

Les oppositions du canton et de la Confédération ont toutes été tranchées en faveur de la Commune. Pour vous montrer que, contrairement à ce que M. Pencherek disait, il n'y a pas eu de mélanges des zones. Vous avez devant vous le plan directeur de la mobilité que les personnes qui sont là depuis plusieurs législatures ont déjà eu sous les yeux pour consultation. Dans la hiérarchie, nous avons l'autoroute. Lorsque nous demandons au canton quelle est la route de déviation de la ville de Monthey, ils nous répondent que c'est celle-là (cf annexes). Vous pouvez la faire à 120 km/h et vous avez deux sorties. Dans les axes que nous appelons structurants, nous avons notre



fameuse route cantonale, la RC 302 qui fait Gletsch-Saint-Gingolph, et qui passe malheureusement par notre Place Centrale depuis la nuit des temps, et là vous voyez l'axe existant structurant. (cf annexes). Pour ceux qui s'en souviennent, j'avais déjà évoqué ce plan directeur de 1990. On avait relevé 3 étapes que nous devons franchir un jour. Le premier était de construire le tunnel de la vallée, chose faite depuis une dizaine d'années. Le deuxième était de supprimer tous les feux de l'Avenue de l'Europe pour la fluidifier et les remplacer par des giratoires. Cela a également été fait. Le troisième était de construire un nouveau pont au-dessus de la Vièze, comme vous pouvez le voir, il ne figure pas encore sur le plan, c'est le pont qui se trouve à l'ancien emplacement de la Place Cardinal, puisqu'initialement, nous n'avions que le pont de Göd et le Vieux Pont. Ces trois conditions cadres pour pouvoir « spliter » et ralentir la circulation de la Place Centrale sont réalisées. Pour vous parler de la hiérarchisation des réseaux, nous avons les axes structurants en rouge, la déviation de la vallée, la route cantonale et l'autoroute. Ensuite, l'Avenue de l'Europe qui a été fluidifiée, qui n'a plus de feux de signalisation, mais qui a été intégralement équipée de giratoires. La Petite Ceinture, que vous ne voyez pas encore sur le plan, mais qui a la vocation de délester le centre-ville, même si ce n'est pas une route de déviation. Puis comme dans la plupart ou dans la grande majorité des communes de Suisse, les artères que nous appelons non-structurantes s'inscrivent toutes en zone 30 km/h, et sur cette carte le 30 km/h, c'est tout ce que vous voyez en vert clair (cf. annexes), c'est aujourd'hui le cas dans la majorité des villes suisses. Dans la même majorité de ces villes suisses, les zones de rencontre qui sont, par définition, à 20 km/h, ce n'est pas nous qui le voulons, mais c'est l'ordonnance fédérale. Une zone de rencontre, c'est une zone 20 km/h, les piétons sont prioritaires, même s'ils doivent rester vigilants. C'est ce qui a été décidé ici (cf. annexes). Vous voyez donc notre hyper centre-ville, la Petite Ceinture passe ici, l'Avenue de la Gare évidemment, et quelque chose qui préjuge du futur est l'Avenue du Tonkin, et sous le point 2, le site Gessimo. (cf. annexes). Les personnes, ayant élaboré ce plan directeur, avaient déjà à l'époque, connaissance de ce fameux concours Europan qui allait présumer un développement du site de Gessimo. Il y a une certaine cohérence. Aujourd'hui, vous pouvez voir qu'il n'y a pas de mélanges entre les zones 30 km/h, qui s'inscrivent dans l'entier du périmètre construit, y compris sur le coteau de Choëx, et les zones 20 km/h qui se trouvent concentrées dans l'hyper centre-ville et dans la structure des zones qui seront les plus densifiées dans le futur.

Un plan directeur donne une ligne directrice, nous pouvons le discuter, nous pouvons l'amender, mais finalement nous nous y sommes tenus à une forte majorité.

Sur cette carte, vous pouvez voir les routes cantonales, comme la Route de Morgins, la Route de Choëx, et l'Avenue de l'Europe, qui est notre principale artère, et qui est une route communale limitée à 50 km/h. Comme nous l'avons récemment refaite, il n'y a pas de raison de diminuer la vitesse.

Ce fameux « F », que je vous ai présenté, est un barreau routier. Le but est de passer sous le site de Gessimo pour ressortir à la Rue des Dailles, respectivement à la Route de Collombey, et la deuxième, qui part du giratoire de Pré-Loup à la hauteur d'Air Glacier et qui a déjà été mise à l'enquête depuis plusieurs années, arrive vers la patinoire au domaine des Mangettes, et qui rejoint le passage sous voie du Monthéolo. Ce fameux « F » est destiné à « spliter » le trafic et à donner une double pénétrante dans la ville, et dans les quartiers périphériques commerciaux à forte densification en dessous de la gare. Vous en voyez un autre qui est entrain de revenir d'actualité, mais qui avait déjà été pensé à l'époque : c'est le giratoire de la



zone industrielle des Illettes. Cette route rejoindrait la Route des Saphirs. C'est aussi un accès sud qui est dans le plan directeur et que nous sommes en train de négocier par des échanges de terrain, même si cela n'est pas encore fait. Tout cela pour vous dire que nous avons une vision, que nous-mêmes ne construirons pas, mais que nos successeurs pourront concrétiser dans quelques années, suite à ces planifications faites, depuis environ une décennie. C'est ainsi que fonctionne, à mon avis, une collectivité. Ce sont des gens qui ont une vision, qui font des propositions, qui mettent en place des conditions cadres et, au fur et à mesure des législatures, nous construisons.

Pour terminer, cette disposition prévoit, sur le principe, que les rues de la commune qui ne font pas partie d'une rue principale soient réaménagées en zone 30 km/h ou en zones de rencontres, dans le respect de cette hiérarchie du réseau, que je vous ai montrée tout à l'heure. Dans les zones de dessertes dites locales, qui sont non-transitaire, le 30 km/h apporte plus de sécurité, ainsi qu'une réduction du bruit. La réduction de vitesse est une des mesures de réduction du bruit. Il est peut-être plus intéressant de réduire quelque peu la vitesse, plutôt que d'amener des mesures constructives, comme remplacer des fenêtres ou de construire des parois anti bruit, qui ne sont pas forcément esthétiques. Il est erroné, aujourd'hui de parler de mélange de zones 20 et 30 km/h. La zone de rencontre est aménagée d'un seul tenant, et cela sera encore le cas dans un futur développement, et il n'y a pas de traversée de rue qui bénéficie de limitations différentes. Ce principe a été, maintenu pour le phasage des travaux de réaménagement du centre-ville.

Une dernière petite chose, lors de l'intervention du 7 novembre, je vous avais parlé à ce moment-là de mesures. En fait, nous avons une année, du moment où nous changeons une affectation de zones, pour passer par exemple du 50 à 30 km/h, pour effectuer des mesures ou des contrôles préventifs, qui ne sont pas verbalisés, pour apporter des mesures constructives afin d'arriver à cet objectif. Vous aviez tous reçu, à l'époque, dans vos boîtes aux lettres une brochure qui annonçait l'inauguration de l'Avenue du Théâtre, et dans cette brochure figurait un petit lexique qui expliquait les bonnes pratiques pour apprivoiser ces nouvelles mesures. Entre temps, il y a eu une campagne de marquage au sol. M. Calamo était intervenu plusieurs fois à ce sujet et vous pouvez constater que nous avons fait le tour des totems et des panneaux bleus. Le 27 avril prochain, à l'initiative de mon service et de celui de la police de Pierre Contat, il y aura une journée de sensibilisation sur le terrain avec des agents de police ainsi que Radio Chablais pour faire des petits rappels aux gens. Ce sont des mesures douces et ludiques et non répressives, afin que nous prenions ces nouvelles habitudes.

La dernière chose qui prouve que nos prédécesseurs n'avaient pas vu tout faux, est que nous sommes venus, à deux reprises, au Conseil général, avec une demande de crédit complémentaire dans le cadre la Petite Ceinture. Le premier était suite à une pétition de l'intégralité des commerçants de la Rue du Coppet qui avaient souhaité que leur rue devienne une zone de rencontres avant la fin des travaux, chose que nous avons pu faire, puisque vous nous avez accordé un crédit supplémentaire lors de la séance du Conseil général. Dans la foulée, les artisans du fond de l'Avenue de la Gare, cela veut dire la Verrerie, la chocolaterie Raffin, l'Auto-école Rouiller, l'agence immobilière Fracheboud et autres, avaient fait la même demande, pour que nous prolongions l'aménagement, respectivement la limitation, en zone de rencontres, cela veut quand même dire qu'à quelque part à leurs yeux, il y avait certains avantages à avoir une uniformité et non pas d'avoir des mélanges comme





était le thème de la question de M. Pencherek. Je ne vais pas en rajouter. Je vous remercie de votre attention et nous sommes toujours à disposition pour en débattre.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. le Municipal. Mme Multone.

**Intervention de Mme Nancy Multone (APM)**

Merci M. Cottet pour ces explications. Le plan paraît logique et assez cohérent, sauf que vous avez dit tout à l'heure à 20 km/h pour l'hypercentre. Je le comprends très bien, mais lorsque l'on parle de l'Avenue de la Gare, est-ce vraiment l'hypercentre ? Est-ce que ne nous devrions pas redéfinir où est notre centre-ville ? Et j'ai vraiment l'impression, que nous n'avons pas la volonté de nous remettre en question, nous avons plutôt l'impression de vouloir écarter les voitures du centre-ville. Je l'ai déjà entendu à maintes reprises par des gens à qui vous l'avez dit, que les parkings souterrains à barrières sont super, car nous avons maintenant plus de places. Le ressenti que j'ai, et c'est aussi le retour que j'ai eu d'autres personnes est que la finalité est que nous voulons évacuer les voitures du centre-ville. Ne devrait-on pas redéfinir où est maintenant ce centre-ville ? Et que fait-on pour nos commerçants ? Merci.

**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement**

Je crois que vous avez dit tout ce qu'il faut dire. Effectivement, nos prédécesseurs ont voulu réduire le volume de trafic. C'est une volonté de vos prédécesseurs commerçants également. Les gens qui n'ont rien à faire avec un véhicule dans cette zone, n'y viennent pas car, à quelque part, il y a une dissuasion, si nous sommes pressés, nous n'allons pas descendre l'Avenue de la Gare. C'est ce qui est ressorti de ces ateliers citoyens de l'époque. Ce ne sont pas des zones 20 km/h, ce sont des zones de rencontres. C'est ce qu'ont voulu nos prédécesseurs, ils ont voulu une zone de rencontres.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Oui Mme Multone.

**Intervention de Mme Nancy Multone (APM)**

Que les prédécesseurs aient voulu tout ça, je veux bien, mais est-ce que nous n'avons pas le droit et est-ce qu'on ne veut pas se remettre en question ? Nous voyons les conséquences avec le centre-ville qui meurt. Nous avons le droit de réfléchir et de se remettre autour de la table ? Est-ce qu'on peut faciliter l'accès à ce centre ? Je parle de l'Avenue de la Gare car cela me paraît une voie d'accès. Est-ce que nous nous remettons en question ou pas ? Est-ce que nous faisons une zone test ? Vous avez dit que nous disposions d'une année pour voir les conséquences de cette zone 20 km/h, et pour moi, l'Avenue de la Gare n'est pas une zone de rencontres.



**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement**

Non, ce n'est pas encore une zone de rencontres, vous êtes bien placée pour savoir ce qu'il y a sur la rive gauche de l'Avenue de la Gare. Il y a un terrain qui, un jour, sera peut-être construit avec un vis-à-vis au MCentral, c'est une zone de forte densité commerciale, et peut-être que dans dix ans, nous ne nous poserons plus la question, car il y aura un vis-à-vis au MCentral, avec des bâtiments de cinq étages de chaque côté et nous serons vraiment dans la ville. Encore une fois, un plan directeur et ce que nous décidons ici, sont une vision à long terme. On dit que gouverner c'est prévoir.

**Intervention de Mme Nancy Multone (APM)**

Et en attendant les commerces meurent.

**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement**

A cause du 20 km/h ?

**Intervention de Mme Nancy Multone (APM)**

Que nous évitions l'accès aux voitures, le plus facilement possible.

**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement**

Nous ne sommes pas d'accord avec vous, mais ce n'est pas une nouveauté ! Je pense que ce que vous avez évoqué tout à l'heure, qu'il y a enfin des places de libre dans nos parcs souterrains, c'est une bonne nouvelle ! Cela signifie qu'il y avait des voitures ventouses, des voitures qui n'avaient rien à faire là, des voitures qui ne payaient pas, et qui aujourd'hui sont retournées où elles devaient être et que justement les utilisateurs, et les gens qui profitent des commerces, ont un accès en tout temps dans l'ensemble de nos parkings et à des prix qui sont, en Suisse romande en tout cas, dans les plus bas qu'il existe. Cela est la vue de nos Services, et encore une fois je vous le répète, de nos prédécesseurs.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. le Municipal. M. Raboud.

**Intervention de M. Damien Raboud (APM)**

Oui M. le Municipal, juste comme ça au passage, gouverner c'est prévoir certes, mais gouverner c'est aussi corriger. Nous voyons en France notamment, comme vous le dites, dans toutes les villes du monde, le principe, est dans ce que vous nous racontez là, mais par contre, nous voyons un mouvement inverse qui est en train de naître en France et ailleurs, où justement il y a des contre-mesures qui sont prises par rapport aux zones 20 km/h, par rapport aux ralentissements excessifs dans les épicentres des villes françaises. Vous pouvez faire deux trois clics sur Google et vous allez très rapidement tomber dessus et voir ça. C'est juste pour vous dire que j'ai



l'impression aussi, et beaucoup de gens aussi ont cette impression, que tout est inscrit dans le marbre et vous dites que nos prédécesseurs ont décidé des choses, mais est-ce que, comme l'a dit tout à l'heure, Nancy Multone, vous ne pourriez pas remettre en question ce qui a été imaginé, il y a 10, 20 ou 30 ans ?

**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement**

Cela est fait en permanence, et personnellement, il y a une chose qui me surprend un petit peu, c'est qu'il n'y a même pas un an, que nous avons déployé l'intégralité des artères de la Petite Ceinture, car il y a encore eu, jusqu'à cet automne, des rues fermées et des inversions de rues, nous n'avons même pas un an de retour ! Je prends un pari avec vous d'un bon gueuleton, et je pense que ce genre de débat que nous avons ce soir, dans 3 ans, nous aurons tous passé à autre chose. Nous devons changer nos habitudes, moi le premier, et je pense que nous n'avons pas inventé la poudre, nous sommes même en retard au niveau suisse romand, et je vous garantis que dans quelques années nous n'aurons plus ce genre de débat !

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. le Municipal. Nous allons arrêter sur la réponse à cette question. Nous allons passer au point

**6. Réponse à la question de Mme Anne-Laurence Franz portant sur les réfections de la piscine couverte**

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Cette question a été posée lors de la séance du Conseil général du 16 décembre 2016. La discussion générale n'est généralement pas ouverte, à moins que le Conseil général en décide autrement par un vote. La parole est à la Municipalité. M. Borgeaud.

**Intervention de M. Gilles Borgeaud, Municipal en charge du dicastère Enfance, Sports, Jeunesse & Intégration**

Mme la Présidente, Mmes et MM., chers Collègues,  
Au niveau de la réponse apportée à Mme Franz, nous avons scindé l'historique en plusieurs parties concernant les rénovations qui ont eu lieu pour cette piscine. Si je prends la première rénovation qui a eu lieu à la piscine du Reposieux, il s'agit d'une rénovation de 2002, où un montant de 2'390'000 francs a été investi dans la piscine et les aménagements suivants ont pu être réalisés, il s'agissait d'un assainissement du bassin principal et du local tampon, au niveau étanchéité, béton, carrelage, échelles et plongeoirs, enfin toutes les infrastructures nécessaires à l'utilisation de cette piscine, la construction de nouveaux vestiaires était dans le montant total, et l'aménagement d'une buvette en lieu et place des anciens vestiaires, et une amélioration des locaux sanitaires. Je voudrais juste apporter une petite réserve, une petite précision, au sujet de l'aménagement de cette buvette. A l'époque, je faisais partie du projet, ce n'était pas une buvette qui était prévue, mais un local de réunion pour le basket. Lorsque vous entendez, en salle, dire qu'il n'est pas normal d'avoir



une buvette comme telle, sachez que c'est le basket qui nous avait demandé de faire un local de réunion à cet emplacement. Les rénovations de 2007, où un montant de 3'870'000 francs a été investi, mais il s'agissait plutôt d'une rénovation globale de l'ensemble du bâtiment puisque c'était la rénovation du Reposieux dans sa totalité. Nous avons eu le remplacement de la façade vitrée, le changement de la production de chauffage, la création de sorties de secours, réfection de la ventilation des vestiaires, rénovation de la toiture, donc par forcément reliée à la technique de la piscine. En 2017, nous avons eu quelques petits soucis, un crédit d'investissement de 61'000 francs a été porté au budget 2017, dans le but d'effectuer divers travaux de réfection à la piscine. Nous aurions dû assainir l'installation de chlore 23'000 francs, la mise aux normes des luminaires intérieurs de la piscine pour 18'000 francs, le changement du système de refroidissement pour 20'000 francs. Suite à une importante panne en 2016, la ventilation de la piscine a pu être réparée de manière temporaire. Etant donné l'état actuel de la ventilation, le montant initialement prévu de 20'000 francs ne sera pas suffisant pour effectuer la réparation. Celle-ci devant être changée complètement, un montant de 130'000 francs sera porté au budget 2018.

Les frais de fonctionnement inhérents à la piscine sont de deux ordres : l'un est lié à l'entretien et au maintien des infrastructures techniques pour un montant global de 199'200 francs, donc environ 200'000 francs, et en plus, nous avons l'aspect sécurité qui est lié aux surveillants de bain, donc traitements et charges sociales pour 116'700 francs. Afin d'effectuer une rénovation tenant compte de ces différents impératifs, l'Association des piscines romandes et tessinoises recommande de faire appel à un Bureau d'études spécialisés pour évaluer l'état général de l'actuelle piscine afin de proposer un montant d'assainissement. Nous attendons les résultats de cette étude. Dans le courant mars, le service "Urbanisme, Bâtiments & Constructions" a demandé un audit de sécurité sur le complexe du Reposieux. Nous sommes également en attente de cette étude.

La dernière question qui a été posée, c'est l'éventualité de construire une seule et même piscine couverte et découverte sur le même lieu. Je ne vous dirai pas ce que je pense, mais tout le monde le sait. A l'heure actuelle, aucune étude n'est entreprise pour étudier la faisabilité d'un tel projet, tant sous l'angle financier que sous l'angle de la technique. Je vous rappelle que la piscine découverte est gérée par une association et que la piscine couverte est gérée par la commune. Merci.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. le Municipal.

### **Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (ADG)**

Mme la Présidente, M. le Municipal,

M. Borgeaud, je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre réponse, ainsi que les deux Services qui ont apporté les éléments nécessaires pour nous donner cette réponse. Nous avons ainsi une meilleure compréhension des données et problématiques techniques de cette piscine couverte. L'étude qui va se faire par le Bureau spécialisé ainsi que l'audit de sécurité sont importants et nous sommes très satisfaits de savoir que cela va être mené. Si j'ai bien compris, vous complétez la réponse de ce soir avec les résultats de cette étude et vous nous donnerez la



position du Conseil municipal sur la construction d'une piscine couverte et découverte sur un même lieu ? C'est exact ?

**Intervention de M. Gilles Borgeaud, Municipal en charge du dicastère Enfance, Sports, Jeunesse & Intégration**

Comme je vous l'ai dit, la piscine couverte et découverte sont deux entités séparées. Au niveau du Conseil municipal, nous avons pris la décision de suivre la rénovation de la piscine du Reposieux et pour le moment, sans demande préalable de l'association de la piscine, nous ne nous prononçons pas sur un seul site avec les deux types de piscine découverte et couverte.

**Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (ADG)**

Je reprends la phrase : ces différentes démarches sont nécessaires pour pouvoir répondre de manière complète à cette question. Nous attendons un complément, si je comprends bien ?

**Intervention de M. Gilles Borgeaud, Municipal en charge du dicastère Enfance, Sports, Jeunesse & Intégration**

Tout à fait ! Les compléments viendront dans la cadre du budget puisqu'il y a une analyse complète sur la structure de la piscine du Reposieux. Maintenant, l'analyse pour ou contre un seul lieu, je pense que sans une volonté fortement marquée par l'association de la piscine, il sera très difficile pour nous de dire si oui, ou non, on veut un seul lieu.

**Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (ADG)**

Très bien, nous resterons attentifs. Merci.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Mme Franz. Nous arrivons au point

**7. Réponse à la question de M. Joseph-Marie Oberholzer portant sur la police**

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Cette question a été posée lors de la première séance constitutive du 30 janvier 2017. La discussion générale n'est généralement pas ouverte à moins que le Conseil général n'en décide autrement. La parole est à la Municipalité, M. Contat.



### **Intervention de M. Pierre Contat, Municipal en charge du dicastère Sécurité**

Alors effectivement, il y a trois questions de la part de Joseph-Marie Oberholzer. Je vais commencer par le turnover dans les polices romandes, plus spécifiquement, à la commune de Monthey.

Il y a plusieurs causes qui expliquent le turnover d'une manière générale dans les polices romandes. Vous pourrez voir sur le document que vous avez reçu, nous avons fait un petit tableau pour essayer de comparer ce qui est comparable, bien que les situations ne soient pas tout à fait identiques.

Une des premières raisons, c'est que l'introduction du Brevet fédéral de police en 2004, a permis aux policiers de pouvoir voyager dans toute la Suisse, dans les polices municipales, cantonales ferroviaires, voire militaires. Chaque police a des compléments de formation, mais d'une manière générale, le Brevet fédéral ouvre toutes les portes. Le métier de policier a bien évolué au cours de ces dix dernières années, tant au niveau des interventions de la réalité du terrain que sur le plan du travail administratif, ce qui fait réfléchir certains policiers sur l'avenir de leur activité. A la suite de ça, comme dans tous les domaines, les agents discutent d'une police à l'autre et des conditions sociales et salariales, ce qui fait aussi réfléchir, et ce qui permet de faire certains changements. Si vous regardez, ce petit tableau comparatif qui vous a été fourni, vous pouvez voir que pour une police proche, puisqu'on peut comparer Aigle à Monthey, on reste dans le Chablais, vous voyez que le pourcentage de turnover à Monthey est d'environ 23 % et qu'il est d'environ 28 % à Aigle. Cette situation n'est pas spécifique à Monthey. D'autres communes comme Lutry sont à 14 %, Sierre à 16 %, Sion est à quasiment 0 %, mais Sion n'est pas tout à fait dans une situation comparable à Monthey, puisqu'il y avait différentes choses qui ont été mises en place à Sion, lorsque nous avons fait le comparatif entre 2012 et 2015, sauf erreur. Pour plus de précisions, les huit départs de la police municipale de Monthey sont expliqués comme suit : deux agents issus d'un autre canton sont retournés dans leur police d'origine, après négociation d'horaire et une hausse salariale ; deux agents ont quitté la police pour reprendre leur métier de base ; deux ne voulaient plus assurer un certain cahier des charges ; deux agents ont changé de police municipale et de canton dont un pour rejoindre sa famille.

Il y a eu, au début 2013, la mise en place de la Police intercommunale, qui a fait que les effectifs ont gonflé, que le territoire d'intervention a doublé. Les cahiers des charges ont été revus, le métier a été complexifié, les outils de travail ont été augmentés. Les tâches et les responsabilités ont été redéfinies et une hiérarchie a été mise en place. Cela a été une petite révolution. Voilà pourquoi, il y a quelques petites difficultés parfois à mettre en place, il faut un temps d'adaptation !

En conclusion, je dirais que nous devrions retrouver une certaine sérénité. Depuis mon arrivée datant de trois mois, j'ai l'impression que l'atmosphère est bonne. Personnellement, j'ai l'impression que tout se passe bien et que tout va de mieux en mieux. Nous sommes encore en train de trouver des solutions afin que chaque policier ait du plaisir à venir travailler tous les matins à la commune de Monthey. Je rajouterais encore un petit détail, lorsqu'un policier formé s'en va, nous n'en trouvons pas forcément tout de suite un qui a les mêmes qualités sur le marché du travail et qui veut venir à Monthey.

Parfois, nous devons les remplacer par des aspirants. L'aspirant n'a qu'une année et demie de formation. Actuellement, nous avons à Monthey deux nouveaux aspirants qui viennent d'arriver et un qui était déjà là. Il faut compter un temps d'adaptation, un temps de formation qui fait que ces aspirants ne sont pas à 100 % sur le terrain.



Ces aspirants ne sont pas « utiles » à 100 %, puisqu'ils ont de la formation à faire. Cela met un flottement dans l'effectif et dans tout ce que nous devons mettre en place de manière à ce que tout tourne rond. Je pense que pour cette question j'ai fait le tour des points principaux. Il y a de plus amples détails dans la réponse écrite qui vous a été fournie. Je suis à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Deuxième question : nous avons une ville sans travaux ou presque et le montheysan peut s'approprier maintenant ces espaces. Sitôt l'hiver pointant son nez, ne voit-on pas moult véhicules utilisant les abords des commerces ou écoles et je cite : BCVs, UBS, Crédit Suisse, etc. Dans le concept de police de proximité, quelle est l'organisation mise en place pour restreindre ce type de parkings sauvages ?

Tout d'abord, il y a lieu de préciser que le contrôle du stationnement n'a rien à voir avec la police de proximité, dont le but premier est la prévention. Il est vrai, que nous avons un agent de police en charge du stationnement, qui lui hiérarchiquement dans notre structure, dépend de la police de proximité, mais cela n'est pas spécifique à la police de proximité. Ce qui veut dire que tous nos policiers ont un rôle de contrôle et qu'ils peuvent mettre des amendes. Nous avons aussi des fichiers roses préventifs et, dans certaines situations, nous avons donné la mission à nos policiers d'être un peu flexible, et en tout cas, le but est d'expliquer aux gens pourquoi ils n'ont pas le droit de se trouver à tel ou tel endroit. Il faudra déterminer si nous voulons être plus ou moins stricts dans l'application. Des mesures mises en place, il y en a eu, pour preuve, en 2015, nous avons eu 5'751 amendes, et en 2016, 10'095, nous avons quasiment doublé. Vous vous imaginez bien qu'à la police, les agents ne sont pas restés les bras croisés. Si vous voyez toujours du parking sauvage, ce n'est pas faute d'avoir essayé de le réduire. Nous avons également changé depuis le début de l'année, les horaires de notre agent pour éviter que les gens s'habituent aux horaires. Nous les avons mis de manière aléatoire afin de changer la routine et les habitudes, nous espérons que cela portera ses fruits. Ensuite de ça, mon collègue Gilles Cottet en a parlé tout à l'heure, le 27 avril aura lieu une, journée de sensibilisation en abordant l'aspect des stationnements, des places de parc ainsi que du parking sauvage. Nous allons expliquer aux gens qu'il y a des règles à respecter et nous discuterons pour savoir de quelle manière nous devons appliquer, de manière stricto sensu ou pas, par rapport à nos commerçants. Vu les nombreuses missions de notre police intercommunale qui doit aussi aller mettre des amendes dans d'autres villes et qui doit remplir des missions d'urgence, nos policiers ne sont, par conséquent, pas tous les jours forcément au bon endroit dans la rue, pour attraper ceux qui sont dans un coin de rue, ou alors laissent la voiture sur place pour aller faire quelque chose. Nous avons ce problème avec le turnover et quelques policiers en formation et nous sommes en flux tendu ! Nous n'avons pas non plus 3 à 4 policiers sous la main qui pourraient mettre des amendes tous les jours. Lors de la journée de sensibilisation, nous allons expliquer aux gens la délimitation des places de parc afin de faire la clarté sur cette problématique des places de parc. Notre cheffe de service relève que certains usagers préfèrent stationner au plus près de leur lieu de sortie préférée, et prendre le risque de payer une amende de 40 francs pour le week-end, que de se rendre dans l'un des parkings de la ville. Malheureusement, il y a des règlements, et nous ne pouvons pas faire enlever les voitures, si ces derniers ne sont pas dans une zone dangereuse, et les mettre à la fourrière en leur faisant payer 250 francs. Un autre aspect, c'est celui des livraisons



chez les petits commerçants. Nous avons une certaine souplesse pour les livreurs, mais à nouveau, il y a une certaine manière de le faire, nous allons devoir préciser certaines choses. Suite à la journée du 27 avril, nous pourrions prendre certaines mesures en ayant le retour de la population pour voir s'ils sont de « mauvaise foi » ou s'ils prennent le risque. Voilà pour la deuxième question.

La troisième question est : y a-t-il des effets en ville de Monthey au niveau du marché de la drogue depuis que la commune de Bex a réussi à stopper le trafic sur son territoire ?

Je crois savoir qu'ils ne l'ont pas totalement stoppé, mais ils ont pris certaines mesures. Clairement à Monthey, il n'y a rien de plus ! Nous avons été avertis et conjointement avec la police cantonale, qu'il y avait eu des contrôles systématiques, pendant un certain temps, aux arrivées des trains, etc. et sauf erreur les week-ends, les patrouilles se postaient aux endroits sensibles. Nous vous avons mis dans la réponse, quelques éléments qui vous montrent ce que nous pouvons faire ou non en fonction des attributions qui sont données. En termes d'interventions, une police municipale est limitée dans ses interventions, par rapport à la police cantonale. Ainsi, en cas de saisie de stupéfiants, la police municipale est compétente pour traiter selon l'art. 19a permet à la police municipale d'aller jusqu'à 100 gr de marijuana, jusqu'à 5 gr de pollen de chanvre, haschich ou huile d'haschich. Dès dépassement de ces doses, la police municipale n'a pas le droit d'intervenir, ou alors si elle intervient, elle doit faire appel à la police cantonale. Nous sommes assez limités dans ce genre d'interventions. Nous avons un chien qui fait un énorme travail, nous avons mis sur 8 mois les interventions qu'il a faites. Pour la petite histoire, il y a une attribution pour l'éducation canine au niveau des cantons. Ce chien a été éduqué par les gardes-frontières. Il a passé tous les tests, il est donc apte à faire son travail, il a fait des concours où il a terminé sur le podium, il l'a prouvé l'année passée par une dizaine d'interventions où il a découvert de la drogue. Le canton nous a rendus attentif au fait que le chien n'est plus validé, même s'il l'a été par les gardes-frontières. Depuis août 2016, le canton a décrété que notre chien doit à nouveau passer des examens dans le cadre valaisan. Il devrait les repasser au mois de juin de cette année, afin de continuer le travail qu'il avait fourni jusqu'ici. Nous vous avons mis une ou deux statistiques, il est vrai que sur l'ensemble du canton, le Valais se situe au-dessus de la moyenne suisse, avec un nombre d'infractions stupéfiants de 12.7 pour 1'000 habitants, contre 10.5 pour la moyenne suisse. Des mesures sont prises et pour preuve, nous voyons dans les statistiques que le pourcentage a baissé avec les années pour le Bas-Valais, ce dernier étant à 44 % en 2011, et que nous sommes actuellement à 38 %. Je dirais que nous ne restons pas les bras croisés, nous sommes limités, nous allons de l'avant et je crois que nous sommes en train d'aller dans le bon sens.

#### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. le Municipal. Je salue l'arrivée de M. Merlin Martenet. M. Oberholzer.

#### **Intervention de M. Joseph-Marie Oberholzer (ADG)**

Mme la Présidente du Conseil Général, M. le Président de la Municipalité, Mmes, MM., merci M. Pierre Contat pour les réponses apportées sur les questions liées au





parcage illicite, la drogue et le corps de police monthey-san. Pour les points 1 et 3, je souscris à ce que vous avez dit, vous avez apporté des éléments positifs. Par contre, la drogue de Bex n'a, semble-t-il, pas eu d'effets secondaires dans notre région et cela je m'en félicite. Actuellement, une nouvelle drogue légale celle-ci, entre en force sur le marché : le cannabis légal, le CBD. Alors que la consommation légale est attribuée aux jeunes de 18 ans, je ne vous mentirai pas en vous disant qu'un certain nombre de jeunes filles et garçons du CO, Collège, en apprentissage, consomment de la drogue avec un taux de THC élevé et ceci dans la plus stricte illégalité. Serait-ce l'adolescence, la transgression ? Je relève le travail d'Addiction Valais qui fait déjà un gros effort de prévention dans ce sens. Mais je vous rends attentifs qu'actuellement c'est la banalisation sur toute la ligne. Et on pourra se poser la question plus tard. A quand la légalisation ? Je voudrais mettre en évidence le travail extraordinaire effectué par ZOOM, notre chien renifleur. Merci M. Contat.

**Intervention de M. Pierre Contat, Municipal en charge du dicastère Sécurité**

Oui c'est effectivement son nom. En complément, je pourrais vous apporter une appréciation plus personnelle. J'ai trois enfants, dont la plus grande arrive à l'adolescence. J'espère qu'elle ne sera pas tentée par cette banalisation dont vous parlez. Nous allons de toute façon faire attention à tout cela. Si on nous donne les moyens d'aller de l'avant avec le chien et surtout, dans les contrôles de ces endroits illégaux de vente de certaines drogues dites légères car il faudra effectivement contrôler. En tant que député à Sion, je pense que je vais être très attentif à ce qui se passe sur le terrain et, le cas échéant, essayer de voir ce que nous pouvons faire au niveau cantonal pour donner des moyens non seulement aux polices cantonales et mais surtout aux polices municipales pour aller de l'avant pour arrêter cette légalisation. Vous pouvez compter sur moi, je ferai tout ce que je peux.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Municipal. Nous arrivons au dernier point de l'ordre du jour

**8. Divers**

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

La parole est aux Conseillers généraux. M. Damien Raboud.

**Intervention de M. Damien Raboud au nom du groupe APM**

Cher Président, chers Collègues,

Notre proposition de créditer une partie de notre défraiement de Conseillers généraux sur une carte MyPlus n'a pas trouvé grâce à vos yeux. Ce petit coup de pouce à nos artisans et commerçants se voulait être plus un signal fort à ceux-ci, un plaidoyer au commerce de proximité, un exemple donné, plus qu'autre chose. Malgré votre refus, merci d'en avoir référé à vos groupes respectifs. Suite à cela, et ayant entendu plusieurs critiques que nous estimons illégitimes, nous aimerions rappeler



quelques chiffres : bilan de la carte MyPlus au 31.01.2017 : 8'600 cartes en circulation. Plus de 100'000 transactions (collecte de points et dépenses) 19'267'880 points donnés, soit 192'667 francs et 80 centimes offerts par les commerçants. 12'433'230 points dépensés dans les commerces montheyens, soit 124'332 francs et 30 centimes. Comme déjà dit la dernière fois, la MyPlus se veut plus qu'une simple carte de fidélité, elle apporte également des services aux montheyens : parkings, piscine municipale, FC Monthey, Théâtre du Crochetan, c'est actuellement environ 70'000 francs qui sont sur les cartes, montant qui sera dépensé à Monthey et nulle part ailleurs. Il faut bien voir cette carte comme un plus, un service offert aux montheyens. Unique en Suisse romande, cette carte a un réel potentiel, il faut l'utiliser comme un atout. Notre groupe aimerait qu'il règne au sein de notre plénum un esprit positif et volontaire quant à cette carte MyPlus et envers nos artisans et commerçants. C'était tout l'objet de notre proposition ! Pour ce qui est du futur maintenant, nous aimerions que la Municipalité nous informe des perspectives et développements futurs de cette carte ainsi que les projets à venir afin de tenter de dynamiser notre centre-ville. Merci.

Deuxième intervention. C'est une question écrite.

Mmes, MM., chers Collègues,

Les élections sont passées, mais certaines questions demeurent ! Nous sommes intervenus ici-même, en date du 19 septembre dernier, en posant 9 questions précises au président de la Municipalité, au sujet de la vente d'une parcelle communale. Aujourd'hui, nous attendons, toujours et encore, le début de la première réponse. Je reviens donc sur ce sujet important et, pour les nouveaux Collègues, je rappelle les points suivants :

Point 1. Pour débloquer la réalisation du projet MCentral, la commune a acheté, il y a une dizaine d'années, une des parcelles du périmètre, pour le prix de 2'752'000 francs.

Point 2. Quelques années plus tard, dans le cadre de la réalisation du projet, la commune a revendu cette parcelle.

Point 3. Suite à une première question, on nous a confirmé que cette vente n'avait toujours pas été payée à la commune, soit 2'752'000 francs plus intérêts.

Point 4. Depuis la vente, les comptes communaux mentionnent cette créance, d'abord dans les débiteurs, puis, dès 2013, et suite à l'intervention de la fiduciaire, comme un prêt.

Point 5. Raison évoquée : le paiement était prévu lors de l'inscription de la copropriété par étage, or celle-ci n'a jamais eu lieu, une copropriété simple s'étant, soi-disant, avérée suffisante. Le fait que ce montant soit mentionné dans les comptes communaux prouve, sans ambiguïté, qu'il n'a jamais été question de céder cette parcelle gratuitement. Lors de son achat, la Commission de gestion de l'époque avait précisé que cette parcelle devrait être revendue, dans le cadre du projet, à son prix d'achat plus intérêts. Or aujourd'hui, les demi-réponses municipales font craindre que notre commune ne soit jamais payée. Ce qui serait non seulement inadmissible, mais un véritable scandale. En conséquence, nous demandons à la Commission de gestion de faire la lumière sur cette affaire en apportant, pour le moins, les réponses circonstanciées aux 9 questions posées, ici-même, en date du 19 septembre 2016 ; de faire en sorte que la Municipalité entreprenne immédiatement toutes les démarches nécessaires afin que ce montant soit encaissé rapidement ; et si nécessaire, d'engager ou de faire engager toute procédure juridique utile,



également envers les éventuels responsables communaux de ce montage diabolique (acte de vente). Merci.

Troisième intervention pour M. le Président

Après vous avoir demandé 2 fois en privé et 2 fois dans ce plénum une explication concernant la diffusion de publicité pour l'ouverture d'un hypermarché en France voisine, sur Radio Chablais, je me permets de vous relancer, j'espère, une dernière fois sur cette question. Cela ne semble pas vous choquer outre mesure, vu que vous n'avez jamais pris la peine de me répondre, mais je sais qu'il n'en est pas de même pour tout le monde. Nous ne pouvons décemment pas à la fois travailler d'arrache-pied pour faire vivre notre centre-ville en collaboration avec nos artisans et commerçants d'un côté et, de l'autre, subventionner de façon importante une radio incitant au tourisme d'achat. J'aimerais que vous nous disiez si vous vous êtes entretenu avec le directeur de Radio Chablais, comme vous nous l'aviez promis, et ce qu'il en est ressorti. Merci.

Question écrite concernant la nouvelle zone 30 km/h sur la Route de Choëx : voilà quelques semaines que les gens du coteau ne parlent que de cela ! Grande a été la surprise de bon nombre de résidents, au lendemain de la mise en place d'une nouvelle zone 30 entre l'arrêt de bus « Fin de Choëx » et l'école de Choëx, tronçon long de plus d'un kilomètre tout de même ! Pourrions-nous connaître les motivations de l'installation de cette zone ? Nous avons entendu dire qu'il s'agissait d'une question de nuisances sonores et non de sécurité, qu'en est-il ? Est-ce que cette zone 30 km/h est, en l'état, définitive ou en test ? Avez-vous déjà eu, comme j'ai pu l'avoir, des retours négatifs provenant de toutes parts et notamment des habitants situés du côté de la route d'Outre-Vièze ? Ceux-ci, déterminés, désirent même lancer une pétition afin de faire part de leur mécontentement à la Municipalité. Cette pétition vise à sensibiliser les autorités quant à l'augmentation significative du trafic dans leur secteur. Pouvons-nous savoir ce qui a été prévu pour remédier à ces désagréments observés ? Il semble qu'il y ait suffisamment de bons contribuables sur le coteau pour leur offrir un trottoir digne de ce nom qui permettrait une sécurisation des petits et grands. Combien d'années encore les choëlands devront-ils attendre pour avoir enfin un trottoir qui sécuriserait tout un chacun ? J'aimerais compléter mon intervention par quelques informations provenant du TCS Suisse concernant les zones 30 : « Meilleure sécurité, en particulier pour les enfants » La zone en elle-même n'est pas efficace, car, sans mesures de modération du trafic, la vitesse ne baisse que faiblement, voire pas du tout. Même avec de telles mesures, l'amélioration globale de la sécurité n'est pas prouvée, car les ralentisseurs sont une source de distraction, le mobilier urbain peut masquer la vue ou empiéter sur le gabarit de voie, etc. La sécurité peut donc rester au même niveau, voire empirer pour certaines catégories d'usagers de la route. Sur les routes principales, et nous parlons là d'une route principale, la limitation à 30 km/h pourrait s'avérer contre-productive, sans parler des problèmes de fluidité du trafic, tant pour le transport individuel que pour les transports publics. Les piétons et les 2-roues seraient gagnés par un faux sentiment de sécurité, peut-on lire dans une étude publiée par l'EPFZ. Merci



**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Raboud. Mme Franz.

**Intervention de Mme Anne-Laurence Franz au nom du groupe ADG**

Mme la Présidente, M. les municipaux, chers Collègues,  
L'Alliance de Gauche en séance de gauche a décidé de répondre en plénum à la demande de l'Alternative Pour Monthey concernant le versement d'un crédit sur la carte MyPlus, à hauteur de 30 % des émoluments annuels d'un conseiller général. Cette suggestion nous semble incohérente, et cela pour plusieurs raisons : premièrement, la carte MyPlus a déjà été créée par Artcom avec une aide financière de la Ville afin de soutenir les commerçants montheyens. Si leur situation est si délicate, devons-nous les aider en les subventionnant ainsi de manière indirecte, ou plutôt utiliser d'autres leviers propres à un organe législatif communal ?

La solution de l'APM nous semble ne pas s'attaquer à la réelle source du problème. Deuxièmement, il s'agirait purement et simplement de favoritisme déloyal envers les autres commerçants et associations de Monthey, qui ne font pas partie du réseau MyPlus. Si nous acceptons de verser 30 % de notre salaire sur cette carte, pourquoi ne pas acheter également, une fois par année, un billet pour les matchs du BBC, ou pour le spectacle d'une association, et ainsi de suite pour toutes les associations de la Ville ? Et qu'en est-il, encore une fois, des commerçants qui ne sont pas sur le réseau MyPlus ?

En agissant comme le suggère l'APM, nous mettrions le doigt dans un engrenage dangereux quant à notre indépendance vis-à-vis de toutes les structures montheyennes. Finalement, il est de la responsabilité de chaque conseiller de soutenir les commerçants de notre ville à travers ses achats. Il n'est en rien de notre devoir de financer indirectement certains commerçants de la ville aux dépens d'autres. C'est donc pour ces raisons que le groupe Alliance de Gauche répond par la négative à la demande de l'APM. Merci pour votre attention.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Mme Franz. M. Puipe.

**Intervention de M. David Puipe (PLR)**

Mme la Présidente du Conseil Général, MM. les Municipaux, Mmes et MM. les Conseillers,

Lors de la dernière législature, en date du 19 septembre 2016, j'ai questionné la Municipalité sur le concept de SmartCity, son utilisation et son déploiement dans notre ville. Les réponses apportées par le Municipal Tornare, lors de la séance du Conseil Général du 7 novembre 2016, ont permis au plénum de comprendre que notre commune s'intéressait à ces sujets. Plus récemment, des communes telles que Lutry et Montreux ont décidé de s'associer à des sociétés privées telle que Swisscom afin de réaliser un rapport sur la mobilité dans leur agglomération basée sur les téléphones mobiles. Ceci a permis à la commune de Lutry, par exemple, de comprendre les flux de personnes, leur provenance, le temps passé dans un périmètre donné et donc prioriser ses investissements. En conséquence, je souhaite déposer un postulat nommé « Planification des investissements à l'aide des nouvelles



technologies » que je développerai lors de la prochaine séance du Conseil Général.  
Merci.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Puipe. Mme Orlando.

**Intervention de Mme Michela Orlando (PLR)**

Cette question porte sur l'introduction effective de la limitation à 30 km/h dans les zones résidentielles, en particulier dans le quartier du Raccot.

La question porte spécifiquement sur la zone 6, soit « le secteur résidentiel situés à l'ouest de l'avenue de France ». Il inclut le Chemin du Raccot, la rue du Bugnon, la rue des Fours et le tronçon de la route de Collombey faisant l'angle du garage Audi/VW et aboutissant sur le Chemin du Raccot. Bien que ces routes ne soient pas du tout situées sur un axe principal, le nombre élevé d'habitations le long de ces Chemins provoque un va-et-vient fréquent. Sur le plan directeur de mobilité, il est indiqué, je cite : « les autres secteurs mixtes ou résidentiels de la ville – dont fait partie la zone 6 – sont aménagés en zones 30 » et ce que cela implique : « vitesses limitées à 30 km/h » et le « respect mutuel des automobilistes, des cyclistes et des piétons ». Dans cette zone 6, de nombreuses maisons, où vivent des enfants donnent directement sur une route sans trottoir où la limitation de vitesse est fixée à 50 km/h. La circulation ralentie ne tient qu'au bon vouloir des riverains. Le danger est quotidien. Au Chemin du Raccot, seul un marquage au sol existe. Compte tenu de l'étroitesse de la route, les véhicules empiètent régulièrement sur la partie destinée aux piétons. Selon l'ordonnance sur la signalisation routière, les zones 30 désignent des routes, situées dans des quartiers ou des lotissements, sur lesquelles les conducteurs sont tenus de circuler d'une manière particulièrement prudente et prévenante. Cela décrit parfaitement ce quartier. Afin d'améliorer la sécurité, serait-il donc possible de faire de ce quartier une zone à 30 dans le courant de l'année 2017 ? Merci pour votre attention.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Mme Orlando. M. Cutruzzola.

**Intervention de M. Gianni Cutruzzola (ADG)**

Mme la Présidente du Conseil général, Mmes et MM. les Conseillers généraux, MM. les Conseillers municipaux,

Ma question porte sur le « Demècre à Montà » Monthey, capitale du Chablais compte 18'000 habitants. Son marché, trois fois centenaire, autrefois situé au centre du bourg est aujourd'hui décentralisé par rapport à l'activité commerciale de la ville. Afin d'utiliser les magnifiques aménagements réalisés au centre-ville, de toucher plus de commerçants, de créer un lien entre le haut de la ville et le Centre MCentral, de sécuriser les déplacements des piétons usagers du marché et d'éviter la route cantonale, notamment le trafic des poids-lourds, je demande à la Municipalité et en particulier à M. Guy Cristina, d'étudier la faisabilité d'un déplacement du marché du mercredi entre la Place Tübingen et le centre Agora, sur l'Avenue de la Gare, colonne vertébrale et artère principale et commerciale de la ville, et sur l'Avenue du



Crochetan jusqu'au magasin Rithner fleurs et à la Rue du Midi, jusqu'à la Pharmacie Raboud. Je vous remercie pour votre réponse.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Cutruzzolà. M. Carron.

**Intervention de M. Blaise Carron (ADG)**

Mme la Présidente, chers Collègues, MM. les Municipaux,  
J'ai deux questions. Une question écrite et une question orale. Je commencerai par la question écrite.

Cette question écrite porte comme sujet la mise sur pied d'une ligne de bus, sous forme de navette, pour desservir le futur hôpital du Chablais.

En 2019 ouvrira l'hôpital du Chablais à Rennaz. Ce nouvel hôpital apportera sans conteste un plus dans la prise en charge et les soins prodigués aux habitants du Chablais. Reste encore à régler la question de l'accès au site, l'accès par des transports publics, tant pour le personnel, que pour les visiteurs ou les personnes à qui des soins devront être prodigués. Pour ce faire un service de bus à haute fréquence – navette - doit être mis en place pour les habitants de Monthey et ceux de l'ensemble du Chablais. Ma question est donc la suivante : à l'instar, de ce qui est déjà en cours d'élaboration dans le canton de Vaud, les autorités de Monthey ont-elles déjà entrepris des démarches, en plus de celles planifiées dans le projet ChablaisAgglo 3, pour permettre aux habitants de la ville, et partant du Chablais, de se rendre facilement et rapidement, par la mise sur pied d'un système de navettes, sur le site de Rennaz une fois l'hôpital ouvert. Si oui, lesquelles ?

Maintenant la deuxième question. La question orale est relative au sujet des démarches que pourrait entreprendre la Municipalité afin d'inviter ses ressortissants étrangers à déposer, en 2017, encore leur demande de naturalisation.

La ville de Monthey peut être fière d'avoir une politique active et efficace en matière d'intégration des étrangers. Plusieurs manifestations qui visent à favoriser le vivre ensemble se déroulent chaque année sur notre territoire et des institutions comme la Maison du Monde ou la bibliothèque interculturelle, en font un objectif majeur. Dans ce domaine, la ville de Monthey a bien souvent fait œuvre de pionnier. La ville de Monthey est consciente que l'obtention de la nationalité suisse est le couronnement du processus d'intégration en Suisse. C'est du reste dans cet esprit que le Bureau de l'intégration de Monthey a mis sur pied une permanence qui vise à faciliter les démarches et à accompagner les personnes qui font la demande d'obtention de la nationalité suisse. Par ailleurs, l'esprit d'ouverture des citoyennes et citoyens montheyens en faveur d'une intégration complète par la naturalisation n'est plus à démontrer. L'acceptation à 64 % de la naturalisation facilitée pour la 3<sup>ème</sup> génération le 12 février 2017 parle d'elle-même. En 2018, la nouvelle loi sur la nationalité entrera en vigueur et les conditions d'accès à la naturalisation seront durcies. En effet, si le temps passé en Suisse passe de 12 à 10 ans, seuls les détenteurs d'un permis C pourront prétendre obtenir la nationalité suisse. Les permis B (autorisation de séjour) ou F (admission provisoire) ne pourront plus déposer de demande. Par ailleurs, les compétences en matière de connaissances linguistiques sont aussi durcies. Il sera désormais nécessaire de maîtriser la langue nationale locale à l'oral (niveau de référence B1) et aussi à l'écrit (au moins A2). Enfin la nouvelle loi exige « une



participation à la vie économique ou l'acquisition d'une formation ». Cela signifie que les personnes au chômage ou à l'aide sociale auront de la peine à se naturaliser. Il en ira de même pour les mères qui restent à la maison afin de s'occuper de leurs enfants. Les demandes de naturalisation déposées avant le 31 décembre 2017 seront analysées avec les critères actuels de la loi sur la naturalisation. Ces critères ne bradent en rien l'acquisition du passeport suisse et permettent déjà de mesurer l'intégration à la communauté nationale. Par ailleurs, ces critères sont en phase avec les pratiques et l'état d'esprit montheysans actuels au sujet de la naturalisation et de l'intégration. Ma question est la suivante : La Municipalité de Monthey, suivant en cela les démarches déjà initiées par le canton de Vaud et celui de Genève est-elle d'accord d'inviter ses habitants qui remplissent les critères actuels à déposer sans tarder, en 2017 encore, une demande de naturalisation ? Je vous remercie.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Carron. M. Dupont.

**Intervention de M. Eric Dupont (PLR)**

Mme la Présidente du conseil général, M. le Président de la Municipalité, MM. les Municipaux, chers Collègues,

Ma question s'adresse à M. Contat. Il se dit, notamment dans la presse montheysanne, qu'une restructuration a eu lieu au poste de police municipale. Mme Martinella-Grau n'aurait plus qu'un rôle administratif. L'aspect organisationnel aurait été confié à quelqu'un d'autre. Cela fait peut-être partie des mesures que vous avez prises, M. Contat, pour réduire le nombre de départs. Sachant que la police municipale ne fait quasiment pas de pénal et de judiciaire, quel est le cahier des charges actuel de Mme Martinella-Grau ? Ce cahier des charges justifie-t-il encore un salaire de chef de service à 100 % ? Merci d'avance pour les précisions que vous apporterez.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Dupont. M. Oberholzer.

**Intervention de M. Joseph-Marie Oberholzer (ADG)**

C'est une question pour M. le Président Coppey. Dans le dernier Bulletin Officiel du 31 mars 2017, j'ai constaté que deux sociétés avaient pris leur quartier à la Maison Blanche. Il s'agit de PatroliXGroup Sàrl, prestation de services et conseils domaine immobilier et de Photon Cleaner SA, liée aux technologies de nettoyage d'air vicié, traitement des eaux, destruction des sources d'odeurs, etc...Je me réjouis bien entendu, nous nous réjouissons tous ici de ces nouvelles mais je me dois de poser deux questions à la Municipalité. Celle-ci est fortement impliquée dans le projet BioArk dans sa globalité, quels liens peut-on faire avec la Maison Blanche actuelle et quel type de start up pourrait-on, peut-être, délocaliser chez BioArk pour faire place à d'autres projets innovants sur la Maison Blanche ?

J'ai une question écrite. Carnaval montheysan, police sécurité : même combat. Suite au carnaval 2017, un incident grave est intervenu à l'entrée de la cantine principale.



Un policier a été blessé par un individu faisant partie d'un groupe. Suite à cette altercation, ce policier a été emmené à l'hôpital pour y être soigné mais dans ce cas précis, il s'en est fallu d'un cheveu pour que cette personne perde la vue. Je me permets de vous poser deux questions : peut-on connaître le bilan sécuritaire effectué entre le comité de Carnaval et la police après cette fête ? Quels sont les enseignements à tirer pour le Carnaval 2018 ?

Et pour terminer je dépose un postulat « Création d'un contrat de quartier ».

Notre ville s'agrandit de plus en plus et compte à ce jour environ 18'000 habitants. Nous pouvons offrir à la population des outils de démocratie participative lui permettant d'intervenir rapidement et efficacement dans l'amélioration de son quotidien. C'est une occasion de collaborer avec la commune pour observer, réfléchir et proposer des solutions propres à améliorer votre quartier. Chaque habitant/e, usager et usagère est invité/e à différents événements, soirées, enquêtes, où il/elle pourra exprimer sa vision du quartier et de ses besoins.

A travers des groupes de travail, ouverts à tous et toutes, auxquels participent également des représentant-e-s des services municipaux, un accord est trouvé sur les améliorations les plus importantes à mettre en place. Les autorités de la Ville s'engagent à examiner les projets proposés et à réaliser ceux qu'ils auront validés.

#### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Oberholzer. M. Bellwald.

#### **Intervention de M. Antoine Bellwald au nom du groupe PLR**

Mme la Présidente, MM. les Municipaux, chers et chères Collègues,

Premièrement, une remarque administrative : nous n'avons pas reçu les réponses de M. Contat aux questions 2 et 3 de M. Oberholzer.

La question est une question du groupe PLR et s'adresse à Monsieur le Municipal Contat. Elle porte sur la cohérence, dans la pratique, de la charge de Municipal. Lors de la dernière législature, le Conseil général a voté l'acquisition d'un radar. Lors du Conseil général de septembre dernier, l'ancien municipal M. Rouiller expliquait les difficultés relatives à l'utilisation de celui-ci. Je cite « aussitôt que le radar est en place, il est signalé. Ce serait vraiment une opportunité d'arriver à intercepter ces gens-là. » La loi abonde dans le sens de M. Rouiller et l'article 98 de la LCR est claire sur l'avertissement des contrôles du trafic, une nouvelle citation « est puni de l'amende quiconque adresse des avertissements publics aux usagers de la route concernant les contrôles officiels du trafic ». J'en viens à notre question, M. Contat quand vous publiez en début de cette année 2017, sur les réseaux sociaux, et cela sera ma dernière citation : « séance photos, pour la « prévention » et la sécurité, sur l'autoroute, à Aigle, hauteur du golf » ? Êtes-vous cohérent avec votre fonction de Municipal ? Doit-on s'attendre à des messages préventifs sur les réseaux lorsque les employés de votre service feront leur travail ? Je vous remercie pour votre réponse.

#### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Bellwald. Mme Launaz Perrin.

#### **Intervention de Mme Eliane Launaz Perrin (ADG)**





Mme la Présidente, M. le Président, MM. les Conseillers municipaux, cher et chères Collègues. Lors de la séance du Conseil général du 13 décembre 2010, le groupe qui s'appelait à l'époque, Gauche Plurielle, par la voix de Mme Carla Gex, était intervenu concernant la salle de gymnastique de Choëx et déplorait son état vétuste, sa taille inappropriée et surtout une sécurité ne correspondant plus aux normes en vigueur. Nous aurons l'occasion de tester tout cela au mois de septembre. La réponse donnée, à ce conseil, par M. Jean-Bernard Duchoud, Municipal en charge du dicastère enseignement et formation professionnelle était, je cite : "il avait été décidé qu'une fois que le Mabillon V serait terminé, d'envisager de construire quelque chose à Choëx, et que d'ici là des réfections sommaires seraient entreprises". Sept ans se sont écoulés depuis ! Le Mabillon V n'est de loin pas terminé puisque toujours pas commencé. La salle continue de se détériorer et la population ne cesse d'augmenter. Le groupe ADG a donc 2 questions distinctes : La salle de gym de Choëx, en l'état actuel, offre-t-elle vraiment des conditions minimales nécessaires aux différents utilisateurs réguliers ? Selon les retours de ceux-ci, cela ne semble pas être le cas : froid par manque d'isolation, chauffage inadéquat, odeurs pestilentielles, rideaux de scène défectueux. Pourrait-on savoir ce qui a été dernièrement fait et ce qui reste encore à rénover ? Deuxièmement, et vu la vétusté de cette salle de gym ainsi que de l'école de Choëx, n'est-ce pas le bon moment pour se déterminer sur l'avenir de ces deux bâtiments ? L'étude prévue en 2014, mais suspendue en 2015, pourrait-elle être mise au budget 2018 ? Je vous remercie pour votre réponse.

#### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Mme Launaz Perrin. M. Calamo.

#### **Intervention de M. Joseph Calamo (PDC)**

J'avais juste une remarque à faire à notre estimé collègue Blaise Carron. J'avais entendu dire, qu'il y avait un représentant de l'Alliance de Gauche, qui allait déposer une résolution ce soir, pour faire voter le Conseil général, pour pousser justement les étrangers qui veulent se naturaliser à le faire avant le 31 décembre, car il y a la nouvelle loi qui va rentrer en vigueur, celle dont a parlé M. Blaise Carron.

J'aimerais juste dire à l'attention du Conseil municipal, car M. Blaise Carron interpelle le Conseil municipal, que je comprends les craintes de M. Carron et j'aimerais le rassurer sur certains points. Je m'intéresse beaucoup à la politique fédérale et justement, cette loi sur les naturalisations qui va entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018, je vous rassure, qu'il n'y a vraiment pas de quoi peindre le diable sur la muraille ! Il y a des compétences linguistiques qui sont demandées aux personnes qui veulent se naturaliser, et ces compétences linguistiques, concernent la connaissance orale d'une langue nationale, de la région linguistique où l'on habite. C'est l'équivalent du niveau de référence B1 pour les connaissances orales de la langue, et pour le niveau écrit, c'est le niveau de référence A2, selon le cadre européen, que nous avons comme référence pour les langues. Je me suis renseigné, je vous rassure, ainsi que M. Blaise Carron, les étrangers qui veulent se naturaliser, qui ne sont pas de langue maternelle française, n'auront pas besoin de subir une dictée du niveau I de la première année du cycle d'orientation, et ceux qui feront plus de quatre ou cinq fautes d'orthographe ne seront pas refusés. Il ne s'agit pas du tout de cela. Les connaissances niveau A2, de la référence des langues de la langue



écrite, sont en réalité des notions basiques. C'est du style : écrire une carte postale, écrire une lettre de remerciement, remplir un formulaire etc.

Ces critères d'exigences de connaissance de la langue sont tellement peu poussés, que je sais que sous la coupole Fédérale, les députés UDC étaient contre ces critères, car ils disaient que cela n'allait pas assez loin. Ce qu'il faut aussi dire et relever, c'est que, sous la coupole Fédérale, tous les partis ont accepté cette nouvelle loi, sauf la Gauche. Je trouve qu'il ne faut pas non plus trop peindre le diable sur la muraille concernant la naturalisation. Je voudrais juste rappeler, que jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1992, les personnes en Suisse qui se naturalisaient, devaient renoncer à leur propre nationalité, ce qui leur posait un grave problème. Depuis 2006, les cantons et les communes suisses ne peuvent plus exiger des émoluments qui s'élevaient parfois à des dizaines de milliers de francs. En effet, depuis 2006, les communes et les cantons peuvent tout au plus percevoir une taxe couvrant les frais de procédure pour la naturalisation. Les émoluments de plusieurs milliers de francs et qui à mon sens étaient scandaleux, et qui étaient souvent pratiqués, ne sont plus autorisés depuis une dizaine d'années.

Et enfin, le 12 février 2017, les Suisses ont plébiscité la naturalisation facilitée à plus de 60 % pour les étrangers de la 3<sup>ème</sup> génération. En ce qui concerne un autre aspect de la nouvelle loi, qui inquiète M. Blaise Carron, et j'entends très bien ses inquiétudes, cela concerne l'attestation de compétences linguistiques, et le fait que les étrangers voulant se naturaliser ne doivent pas être à l'aide sociale ou au chômage, le Conseil Fédéral a rédigé à ce sujet une ordonnance sur la nationalité suisse, et il est bien prévu à l'art. 9 de cette ordonnance, qu'il y a une prise en compte des circonstances atténuantes, l'autorité compétente tient compte de manière appropriée de la situation particulière du requérant, lors de l'application des critères énumérés aux art. 6 et 7, et ainsi il est possible de déroger à ces commentaires notamment lorsque le requérant ne peut pas le remplir pour cause d'handicap physique, mental ou psychique. Enfin, j'espère que toutes ces explications pourront rassurer M. Blaise Carron. Merci.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Calamo. M. Carron.

### **Intervention de M. Blaise Carron (ADG)**

Je voudrais vraiment remercier M. Calamo pour ce cours de droit et cette démonstration. J'aimerais juste lui rappeler que ce que je proposais n'a rien d'original, c'est ce qu'a proposé le canton de Genève qui est de grande majorité de Gauche, si je ne m'abuse, et c'est aussi ce qu'a proposé le canton de Vaud.

Par contre, je suis inquiet de la capacité de compréhension des Collègues dans la salle, si on juge de la prise de position de M. Calamo. J'ai posé une question à la Municipalité. M. Calamo, nous sommes du même côté de la table ! Vous n'êtes pas encore au Conseil communal. Lorsque vous serez au Conseil communal et que l'on interpellera la Conseil communal, vous répondrez ! Mais j'invite quand même les Collègues à avoir un minimum de respect par rapport aux choses. Si je m'adresse à la Municipalité, je pense que c'est aussi de votre part, une marque de mépris par rapport à votre Président en pensant que le Président de commune, de votre parti, ne soit pas capable de répondre aux questions qu'on lui pose. Vous vous substituez à lui. D'une part, je vous demanderais pour la suite, M. Calamo, afin que nous puissions bien collaborer, que quand on ne vous pose pas de question et que lorsque



nous nous adressons à la Municipalité, ne subrogez pas la Municipalité et épargnez-nous vos questions de morale. Maintenant, j'ai posé une question à la Municipalité, et je suis persuadé que cette dernière est assez grande pour répondre à l'instar de ce qui s'est fait dans le canton de Genève et dans le canton de Vaud, et qui va tout à fait dans l'optique d'une politique d'intégration des étrangers, à inviter les ressortissants à déposer une demande de naturalisation en 2017 encore. M. Calamo, j'espère que c'est la première fois que vous interviendrez lorsque je pose une question et je voudrais que ce soit la dernière.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Carron. Mme Multone.

**Intervention de Mme Nancy Multone (APM)**

Mme la Présidente, M. le Président, MM. les Conseillers municipaux, chers Collègues, ma question s'adresse tout spécialement à M. le Président de la ville de Monthey. Suite au contrat signé avec la société Mc Donald's pour la reprise des aires d'autoroutes du Chablais, j'aimerais savoir si, comme vous l'avez laissé entendre, des produits et services de la région seront mis en avant. Je compte sur vous pour insister auprès des membres de cette commission chablaisienne. Ma question fait suite, à une demande de nombreux citoyens déçus et soucieux de mettre notre région en vitrine. J'espère que les intérêts de notre région seront défendus au sein de cette halte stratégique.

Une autre question qui s'adresse à Mme la Présidente, pour faire suite à la séance du Conseil général qui aura lieu à Choëx, concernant les places de parcs, comment ferons-nous ?

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Mme Multone. Ce sera le Conseil général du 11 septembre, et on y pensera ! M. Schaller.

**Intervention de M. Flavien Schaller (PDC)**

Mme la Présidente, M. le Président de la ville, MM. les Municipaux, chers Collègues J'aurais deux questions, la première pour M. Contat : suite à son intervention de ce soir, une question en amène une autre, et c'est celle-là que j'aimerais poser. Vous nous avez parlé d'un des points de la panoplie des activités de la police qui est régulée entre la police cantonale et la police communale, en l'occurrence le problème des stupéfiants. Qui a le droit de faire quoi ? Qu'en est-il au niveau de ces compétences au niveau de la circulation ?

Sachant que notre police intercommunale est actuellement dotée de 35 agents, alors que la ville de Sion par exemple ne compte que 10 agents. Y a-t-il des domaines d'activités où la police cantonale n'est pas à la hauteur des attentes ou des prestations qu'elle devrait fournir ?

Nous avons également parlé de la formation et des coûts, nous savons qu'il y a une Académie de police sur le rocher à Savatan. J'ai souvent entendu parler des coûts de formation qui sont exigés pour former nos agents, que ce soit dans une première phase ou dans une formation continue. Pourriez-vous nous orienter sur ces coûts et sur leurs causes ?



Ma deuxième question porte sur la fresque de l'ancienne poste de Monthey 2. C'est la poste que nous avons clos en 1997.

Ma question concerne les options possibles de conservation de cette fresque qui orne aujourd'hui encore la façade de l'ancienne poste de Monthey2.

Cette fresque, inaugurée en même temps que le nouvel Hôtel des PTT, le lundi 9 octobre 1950, a été peinte par Fred Fay, fondateur de la première école cantonale des beaux-arts. Elle a été restaurée par la première volée d'élèves de cette école. Dans cette volée, on comptait les peintres valaisans qui ont fait l'histoire de l'art du Valais, Mizette Putallaz entre autres. De plus, cette œuvre est un très intéressant témoin d'une vision folklorique du district et de la région montheyssanne. A ce titre, elle devrait être préservée.

Le démontage, le transport, le rafraîchissement, je parle bien du rafraîchissement et non pas de rénovation, et le remontage de cette fresque à un endroit divers pourrait-il être financé dans le cadre d'un projet en cours tel que celui du Home les Tilleuls, dont on sait que, sur le montant d'ensemble dévoué, il y aurait un pourcentage qui devrait être dévoué à un objet culturel. Probablement que des études sont déjà en cours, est-ce que cette fresque pourrait aussi faire partie d'un objet à étudier afin de la conserver ? A quel emplacement de la ville cette fresque pourrait-elle être, outre le home des Tilleuls, remise en valeur ? Y a-t-il d'autres possibilités de financer son déplacement et son rafraîchissement ainsi que sa redépose dans un endroit plus adéquat ? Comment ces frais pourraient-ils être couverts et à combien se monteraient-ils plus ou moins. Merci pour votre attention.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Schaller. M. Carron.

**Intervention de M. Blaise Carron (ADG)**

Je voudrais rebondir sur la question de Mme Multone par rapport à la séance du Conseil général à Choëx. C'est une excellente idée de délocaliser les séances du Conseil général. Cela permet d'aller vers la population et cela permet de montrer que le Conseil général s'intéresse à la population. Dans le même état d'esprit, je pense aussi à améliorer l'intégration et augmenter la participation électorale, car comme on le sait, dans le Chablais et à Monthey aussi, nous avons des taux de participation assez faibles. Je pose une question au Bureau du Conseil général pour savoir dans quelles mesures il ne serait pas possible de faire ce même type de démarches par exemple aux Dailles, aux Semilles ou sous-gare, des séances décentralisées pour justement aller vers la population. Nous avons un grand nombre d'habitants qui habitent dans ces quartiers populaires. Je pense que symboliquement cela aurait de la valeur, si nous Conseillers généraux, pouvions siéger une fois dans ces quartiers, comme nous siégeons à Choëx. Dans ces endroits, il n'y a pas de salle, même pourrie, il n'y a rien du tout ! Il faudrait donc trouver une solution sous une autre forme. J'invite le Bureau du Conseil général à réfléchir à cette proposition. Je vous remercie.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Carron. Y a-t-il une autre demande de parole dans la salle ? Si ce n'est pas le cas, je donne la parole au Président de la Municipalité.



### **Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Merci Mme la Présidente, Mmes et MM.,

Quelle vivacité, quelle fougue cela fait plaisir de voir un nouveau Conseil général avec autant de dynamisme. Je m'en réjouis. Si vous êtes d'accord je vais passer rapidement les questions conformément aux passages de chacun d'entre vous. Je transmettrai le micro à mes Collègues, lorsqu'une question précise aura été déposée dans leur dicastère respectif ou à la personne proprement concernée. Les questions écrites seront déposées et nous répondrons lors d'une prochaine séance.

**M. Raboud** nous commençons par vous. Je ne m'exprimerai pas sur la demande de soutien de la carte MyPlus, je crois que cela ne regarde que le Conseil général. Quant aux discussions par rapport à la carte MyPlus, j'ai eu récemment une discussion avec le comité d'Artcom pour faire le point de la situation, et on m'a fait parvenir les dernières statistiques. Je vois que vous les avez avant moi concernant le niveau des nombres de points, vous êtes à la page et je m'en réjouis. Pour moi, et pour une partie du Conseil municipal aussi, il est important que cette carte évolue dans le bon sens, nous savons qu'il y a un peu plus d'une trentaine de commerces sur 400 qui l'utilisent, donc moins du 1 %, il y a aussi moins de 1 % des parkings qui sont payés avec la carte. Donc, il faut maintenant, après trois, quatre années d'utilisation, bientôt la cinquième année, il faut effectivement se fixer des objectifs pour les prochaines années, et c'est ce que j'ai demandé à Artcom, c'est effectivement de savoir où on en sera dans une année, deux ans ou trois ans, que ferons-nous si nous n'atteignons pas les objectifs ? C'est l'argent du contribuable, c'est un très beau produit, je crois que tout le monde est d'accord dans la salle pour le dire. En tout cas nos prédécesseurs ainsi que vos prédécesseurs, car je crois que les différents montants ont été acceptés, quasiment à l'unanimité. Il faut qu'ensuite, il y ait un rendement derrière, et ce sont les discussions positives que nous avons en ce moment avec le comité d'Artcom, mais il est important de le soulever à nouveau car c'est l'argent de la collectivité publique.

**Point 2** : vente de la parcelle liée au MCentral : j'avais dit que nous allions consulter les archives pour trouver les réponses. Décidément, je crois que mon discours doit être vraiment nébuleux, aussi nébuleux que les archives, pour ne pas comprendre que ce n'était pas une copropriété, mais c'est une propriété avec une servitude en faveur de la commune. Il y a une hypothèque qui est inscrite et qu'une hypothèque est un droit, - cela devient peut-être un peu compliqué -, qui permet de garantir une créance que l'on a contre le débiteur. Tout cela a été dit. Mais je me réjouis puisque vous souhaitez, mais faut-il encore que la Commission de Gestion accepte, et vous avez proposé de mandater la Commission de Gestion pour faire toute la lumière et le cas échéant, de déposer d'éventuelles plaintes pénales en cas de violation pénale, de certaines dispositions. Si vous permettez le geste, je passe le bébé, à votre demande, à la Commission de Gestion. En ce qui concerne la Municipalité, nous avons répondu en long et en large à cette question.

**Point 3.** Publicité sur Radio Chablais : j'en ai discuté avec le directeur de radio-Chablais qui m'a donné les chiffres et en pourcentage, cela représente un montant extrêmement faible pour ce qui concerne la publicité extérieure. Il m'a rappelé, qu'il a diminué d'un franc par habitant, la subvention des communes impliquées au soutien de Radio Chablais, et qu'il devait poursuivre dans cette démarche pour avoir



de plus en plus d'autonomie financière. Notre pression, si ce n'est financière, est assez limitée. Je l'ai rendu attentif à la nécessité de soutenir nos commerces locaux. Je ne sais pas quelles démarches vous voulez entreprendre ? Deux possibilités : soit je vous mets en contact avec lui et nous organisons une rencontre, soit vous avez besoin de chiffres exacts et à ce moment-là, précisez votre question et je reviendrai avec des réponses plus précises. Je l'ai rendu attentif à votre intervention, il était déjà au courant d'ailleurs, et je l'ai sensibilisé, comme je l'ai déjà dit, à la nécessité de défendre nos commerces suisses et plus particulièrement locaux.

**Point 4** : Route 30 km/h : c'est effectivement une discussion que nous entendons depuis quelques jours. Il faut savoir que cela a fait l'objet d'une procédure habituelle, qui a débuté l'année passée, menée par le canton puisque c'est une route cantonale, sur trois points bien précis de Monthey. C'est effectivement la zone 30 que vous citez avant le café Berra sur la route cantonale.

Sur cette même route, il y avait eu une portion de cette route à hauteur de l'Eglise de Choëx qui était à 50, puis à 60, puis à 80, puis à nouveau à 50 km/h. Il a été décidé de passer à un seul tenant de 60 km/h. Le dernier bout, c'est entre Monthey et Collombey-Muraz, il y avait un petit bout qui est à la hauteur de la maison bien connue de Bonnard Woeffray, qui était à 60 km/h et ce tronçon a passé à 50 km/h. Ce sont des démarches qui ont fait l'objet d'une procédure habituelle. L'ancien Conseil municipal a été interpellé pour donner son avis sur ce sujet. Il n'a jamais été question de bruit, mais plutôt de gestion de trafic et notamment de la sécurisation par rapport aux piétons. Ce sont des démarches qui ont abouti, et qui ont fait que cette route cantonale a été mise à 30 km/h.

**Mme Franz** : je ne m'exprimerai pas, vous avez juste donné l'avis de votre parti par rapport à la position du Conseil général sur la carte MyPlus.

**M. Puipe** : vous souhaitez développer un postulat, nous en prenons acte. Nous en prendrons connaissance dans un dossier dont on va parler durant les prochaines années, voir les prochaines décennies, et qui est extrêmement important pour une collectivité et plus particulièrement pour une ville qui se développe telle que Monthey.

**Mme Orlando** : nous en revenons à une personne sensible au 30 km/h. C'est intéressant de voir que vous êtes des représentants de la population, et que nous avons des gens qui sont plus pour rouler à 80 km/h partout et d'autre plus à 30. Sachez que la Municipalité est sensible à ce genre d'arguments et que nous sommes toujours à l'écoute de la population. Le Chemin d'Arche, la Route du Chili, ainsi que quelques autres routes ont bénéficié d'une modification de la vitesse autorisée. Nous avons passé à 30 km/h, et cela vient fréquemment d'une demande de citoyen. Une enquête est réalisée par le service de Police en lien avec le service I.M.E. Il faut le dire, et cela a été démontré dans la présentation de M. Cottet, que le but est d'instaurer, au moins dans ces zones résidentielles, le 30 km/h. Nous prenons note de votre demande et nous ferons, comme nous avons fait avec les autres dossiers, notamment le Chemin d'Arche, nous verrons si nous pouvons aller dans ce sens et éventuellement, ferons une petite enquête auprès des habitants du quartier. Typiquement, pour bien connaître l'endroit, nous devons nous poser la question s'il est judicieux de maintenir le 50 km/h dans ces quartiers.



**M. Cutruzzolà :** je laisserai M. Cristina répondre à votre question. Sachez que la réflexion se poursuit, c'est un dossier que nous travaillons au sein de la Municipalité et surtout au sein de Monthey-Tourisme. Il y a des demandes divergentes. Je commence à avoir les retours des exposants, des commerçants et ceux des établissements publics.

Il est vrai que nous devons jongler avec les avis des utilisateurs et ces différents partenaires du marché qui doivent vivre, c'est effectivement un marché que les montheyens ne souhaitent pas abandonner c'est un marché qui a une histoire. Il va y avoir des modifications. Je sais que M. Cristina a déjà mis un point à l'ordre du jour du Conseil municipal de lundi prochain pour quelques modifications. Il est sûrement prématuré pour en parler, puisqu'une décision devra être prise, mais sachez que nous sommes toujours en discussion et à l'écoute, avec Monthey Tourisme, pour trouver des solutions.

**M. Carron :** deux questions dont une écrite. Mise sur pied d'une ligne de bus Monthey-Hôpital Riviera Chablais. Je répondrai par écrit. Je suis personnellement dans le groupe de travail avec les vaudois, et M. Cottet m'accompagne régulièrement dans ce groupe de travail, pour organiser cette ligne de bus. Nous sommes soutenus par le canton. Il est évidemment plus facile de rejoindre Villeneuve à l'hôpital, que de rejoindre Monthey à notre futur hôpital Riviera-Chablais. Nous souhaitons avoir une cadence plus importante. Dans un premier temps, nous allons avoir des cadences à l'heure, sauf erreur de ma part. C'est le serpent qui se mord la queue avec ces systèmes de bus car nous devons amener la preuve qu'il y a un besoin, mais évidemment que si le service n'est pas de qualité, les gens n'utilisent pas les transports publics, et ainsi nous n'augmentons pas la fréquentation, donc nous n'augmentons pas la cadence. A nous de prouver que nous avons un besoin, et que nous souhaitons passer à la demi-heure, nous nous battons en essayant de trouver des solutions, mais sachez que nous faisons partie du même groupe de travail que vous avez cité. C'est un groupe commun inter cantonal.

Concernant votre question orale, nous sommes ouverts à la discussion pour toute information, de tout ordre. Il faut être bien précis. Je ne vais pas compléter les propos de M. Calamo qui étaient sûrement plus complets que les miens d'ailleurs. Il faut voir les modifications apportées, mais d'une manière ou d'une autre, il faut sensibiliser notre population qui serait apte à pouvoir faire une telle demande, cela me paraît de loin pas déplacée. Néanmoins, je laisserai M. Gilles Borgeaud répondre à cette question.

**M. Dupont :** vous vous êtes adressé à M. Contat. Je laisserai également M. Contat y répondre.

**M. Oberholzer :** la Maison Blanche. Je crois que la promotion économique doit être développée avec une vue d'ensemble sur notre ville. C'est ce que nous essayons de faire. Actuellement, nous venons de passer au Conseil municipal, quelques modifications par rapport au cahier des charges des différents intervenants de la promotion économique et plus particulièrement de M. Patrice Coppex, qui doit consacrer encore plus de temps à cette promotion économique, sachez qu'il est à la fois sur BioArk et ainsi que membre de l'association qui gère le bâtiment de la Maison Blanche. Nous sommes attentifs à vos propos.



Quelles sont les sociétés qui peuvent se retrouver sur BioArk ? C'est plutôt lié à la biotechnologie, c'est assez vaste, nous restons ouverts à la discussion. Au niveau promotion économique, ce que nous devons faire, c'est répondre rapidement aux demandes. Ensuite, à nous d'être flexible et peut-être prévoir que, pendant 18 mois, nous les plaçons à un endroit, pour ensuite, les reloger dans un endroit plus adapté à leur activité. Sachez que nous sommes attentifs à ce mode de fonctionnement, et une personne ainsi que moi-même chapeautons l'ensemble de la promotion économique et nous avons une vue d'ensemble sur les outils que la commune de Monthey a à disposition. Nous essayons de jouer avec ces différents pôles de développement économique, pour satisfaire les demandes, qui n'en déplaise à certains qui veulent absolument faire de Monthey une ville dortoir, sont de plus en plus fréquents, et je ne peux que m'en réjouir.

Concernant le carnaval de Monthey, c'est une situation qui aurait pu tourner au drame, je dirais même deux situations, dont une qui a touché un de nos agents. L'agent s'est bien remis, je vous rassure. Cette personne est extrêmement forte psychologiquement, ça ne doit pas être évident de sortir aussi vite, et de revenir travailler aussi rapidement que lui, lorsque nous avons vécu une telle confrontation. Comme chaque année, il y a un groupe de travail qui est désigné pour faire un débriefing de la situation. Différents points sont mis en évidence, à la fois quant à la sécurité, à la fois quant à l'intervention des premiers secours c'est aussi important ! Il y a différentes choses à améliorer, nous devons toujours nous améliorer sur cet aspect-là.

Nous travaillons dans ce sens, je ne vais pas vous dévoiler les mesures qui pourraient être prises c'est aussi donner un moyen aux éventuels intervenants de 2018, pour se préparer et contourner ce que nous allons mettre en place. Sachez que le travail se fait à tous les niveaux, à la fois pour la sécurité et au niveau médical en cas d'accident, tel que cela s'est produit.

Je prends note que vous avez déposé un postulat concernant le développement des quartiers. Il est toujours agréable de trouver des solutions pour impliquer nos citoyens. Je suis impatient d'entendre le développement de votre postulat.

**M. Bellwald :** vous vous êtes adressé à M. Contat. Il vous répondra directement.

**Mme Launaz Perrin :** concernant la salle de gymnastique, en tant que Choëland, j'ai des retours de mes différentes familles qui déplorent la situation. Nous faisons de petites retouches. Vous avez vu que l'entrée et les escaliers ont été refaits, une rampe pour les personnes à mobilité réduite a été mise en place, ainsi qu'un accès pour chaises roulantes. Effectivement, ce n'est pas satisfaisant. C'est une salle qui non seulement tient au cœur des Choëlands, mais c'est une salle supplémentaire de notre commune de Monthey, qui peut être utilisée par l'ensemble des montheyens. Nous devons être attentifs, nous devons poursuivre les petites retouches pour une utilisation minimale, nous devons avoir une réflexion plus approfondie sur l'ensemble du quartier. Je peux vous annoncer que nous avons signé voici deux semaines, l'acquisition du chalet qui se trouve juste à côté, notamment pour y installer, pour un certain temps, la crèche « L'Ile aux Enfants », crèche qui est déjà installée sur le coteau de Choëx, mais qui demeurera dans un bâtiment qui est propriété de la commune. C'est une parcelle supplémentaire, nous avons une maîtrise foncière de l'ensemble de cette zone, et je crois qu'une réflexion doit se faire. Maintenant, tout





cela a un coût. Nous avons beaucoup de bonnes idées et qu'ensuite, nous avons une planification financière avec notre plan quadriennal.

Soyons très clair, dans le plan quadriennal, ne figure pas un montant important pour le réaménagement de la salle de gym de Choëx. A définir durant les prochaines années, je pense que c'est un lieu que nous devons préserver, ce lieu a une utilité, il suffit de voir l'utilisation qu'il y a au quotidien, car durant toute la semaine, indépendamment des écoles, cette salle est utilisée.

**M. Calamo** : ce n'était pas une question je ne peux pas vous répondre. C'était une réponse, donc j'en prend acte.

**Mme Multone** : vous aviez réagi, et je comprends votre désarroi d'apprendre, qu'il y aura un Mc Donald's à l'entrée du Chablais. Sachez que Chablais Région poursuit les discussions pour avoir un lieu de promotion.

M. Georges Mariétan, qui est secrétaire de Chablais Région a des contacts fréquents avec les futurs gérants de ces lieux. Je n'ai pas eu de nouvelles ces 4 ou 5 derniers mois, je ne veux pas vous raconter n'importe quoi. Si vous êtes d'accord, je vous répondrai en direct, soit je viendrai devant le plénum lors d'une prochaine séance pour vous dire ce qui sera mis en place pour au moins avoir une image positive du développement de notre cher Chablais.

**M. Schaller** : M. Contat répondra à votre question sur les compétences cantons-communes par rapport à la circulation et du coût de formation de Savatan.

Concernant la fresque de la poste de Monthey 2, une réflexion avait été faite sur la fresque du bâtiment du Mabillon IV, puisque vous savez qu'il va être démoli et c'est une peinture du peintre Piota. Nous avons très rapidement vu que les coûts étaient très importants. L'art doit être préservé, nous ferons donc une analyse, petite différence, ce bâtiment est actuellement propriété d'un privé ! Nous allons négocier avec le privé pour trouver une solution. Je vous propose de prendre note de votre remarque, et nous allons faire une petite analyse pour savoir quel est le coût d'intervention pour préserver ce lieu symbolique montheysan.

Je crois en avoir terminé, puisque M. Carron nous a parlé des nouvelles salles que nous pourrions utiliser dans les différents quartiers, mais c'est effectivement une remarque formulée aux membres du Bureau et à vous Mme la Présidente je vous laisserai le soin d'y répondre lors d'une prochaine séance. Si vous êtes d'accord, je passe le micro d'abord à M. Guy Cristina pour le marché du mercredi, ensuite à M. Gilles Borgeaud pour répondre rapidement à M. Carron, et pour terminer à M. Contat pour répondre à différentes questions émanant de plusieurs personnes parmi vous. Merci à tous.

### **Intervention de M. Guy Cristina, Municipal en charge du dicastère, Culture, Tourisme & Jumelage**

Merci M. le Président. Bonsoir Mme la Présidente, Mmes et MM.,

Le marché de Monthey est effectivement un sujet très sensible. C'est une véritable vache sacrée et c'est la première affaire de ma première législature. Comme l'a relevé tout à l'heure le Président, cela implique beaucoup d'acteurs. Il y a bien sûr les commerçants qui viennent chaque mercredi, depuis de nombreuses années et pour certains d'assez loin, il y a les gens qui ont l'habitude de fréquenter la place du marché, et à côté de cela, cela concerne tout de même trois services, celui de Gilles



Cottet au niveau de la mobilité, celui de Pierre Contat au niveau de la Sécurité et le mien qui s'occupe de Monthey Tourisme. Nous avons effectivement prévu une rencontre le 26 avril avec les commerçants qui viennent au marché. Je dois dire que le personnel de Monthey Tourisme était un peu inquiet par rapport à cette séance, car nous allons prendre une décision, et suivant la teneur de cette décision, nous risquons d'avoir des réactions des marchands.

Nous allons avoir une réunion préparatoire qui va concerner les trois services ce prochain mercredi pour poser un rapport sur la table du Conseil municipal de lundi prochain et suite à cela, une décision sera prise. Vous avez d'autres questions ou compléments ? Ce n'est pas le cas. Donc la suite très prochainement !

### **Intervention de M. Gilles Borgeaud, Municipal en charge du dicastère Enfance, Sports, Jeunesse & Intégration**

Mme la Présidente, Mmes et MM., M. Carron,

Votre question nous concerne tous, et en particulier la commission d'intégration.

Il faut savoir qu'à la Maison du Monde, les personnes concernées peuvent obtenir des informations sur la naturalisation, nous avons beaucoup d'activités avec les colonies étrangères, et de ce fait, nous informons régulièrement les gens qui utilisent la Maison du Monde sur le durcissement au niveau de la législation. Actuellement, nous n'avons pas le dossier final du canton qui nous dit à quelle sauce nous allons être mangé, donc il nous est difficile de faire une information précise. Néanmoins nous allons utiliser le vecteur Monthey ma ville, pour informer l'ensemble de la population, et pas seulement les 160 personnes, qui sont concernées par ce durcissement. Sachant bien que dans ces 160 personnes, certaines ne peuvent pas demander la naturalisation pour des raisons personnelles ou des raisons judiciaires, puisqu'il y a des critères qui existent déjà. Il nous est difficile de faire plus à ce jour.

### **Intervention de M. Pierre Contat, Municipal en charge du dicastère Sécurité**

Je vais répondre à trois questions.

**M. Dupont :** Concernant le cahier des charges de Violaine Martinella-Grau. Je ne peux pas vous répondre précisément de chaque tâche qui lui est attribuée. Cela fait seulement trois mois que je suis Municipal à la sécurité, j'ai pris les choses à la volée. Ce que je peux vous dire, c'est ce que j'ai expliqué tout à l'heure : l'effectif a explosé, nous avons dû refaire un cahier des charges, refaire une hiérarchie. Certaines choses ont été attribuées à M. Rimet qui, lui, est plutôt en charge de ce qui se passe sur le terrain, et la capitaine s'occupe plutôt de ce qui est de l'administration et du budget. Elle a tout à fait son rôle. Le cahier des charges a été revu et redistribué, car une seule personne ne pouvait pas être à la fois à l'administration, à la gestion du dicastère et en même temps sur le terrain. Pour le faire bien, je vous rappelle qu'il n'y a que 24 heures dans une journée. Voilà pour vous répondre, je ne peux pas vous donner chaque point de son cahier des charges. Comme je l'ai dit tout à l'heure, d'ici la fin de l'année, nous aurons des choses claires, qui sont déjà mises en application sur le terrain, et comme je vous l'ai dit tout à l'heure, il faut encore un petit temps d'adaptation, et tout rentrera dans l'ordre et tout devrait bien rouler.



**M. Bellwald :** Je vous rassure, j'assume mes publications sur Facebook, et je vais vous expliquer ma vision du radar. A quoi sert un radar ? Un radar peut servir à la prévention, peut servir à la répression et peut aussi servir, à mon avis, à la sécurité. La prévention, c'est ce que clame haut et fort le porte-parole du canton de Vaud, M. Sauterel, qui dit que nous mettons des radars partout pour faire de la prévention et pour assurer la sécurité. Je vais vous donner un petit exemple, sur les quatre dernières années, le canton du Valais a engrangé environ 3 millions, suite à l'encaissement des amendes par les radars. Dans le canton de Vaud, c'est environ dix fois plus. Ce n'est pas régulier à 3 millions, mais c'est entre 30 et 40 millions. Je veux bien entendre que le canton de Vaud est un peu plus étendu, et où il y a un peu plus de véhicules, mais ce n'est en tout cas pas x10. C'est peut-être x2, mais en tout cas pas x10 ! Dans les statistiques de sécurité des accidents, est-ce que le canton de Vaud est 10x meilleur que le canton du Valais ? Eh bien non ! Les statistiques sont quasiment identiques à 1 ou 2 chiffres près. Ce qui veut dire que, ce ne sont pas les radars qui font la sécurité, ce ne sont pas les radars qui font la prévention, mais typiquement sur le canton de Vaud, le radar c'est la répression, c'est le tiroir-caisse ! Je suis le Municipal de la sécurité, je ne suis pas le Municipal de la répression. Le jour où il y a des radars qui sont mis sur la commune de Monthey, je peux vous dire que je ne suis pas mis au courant d'où ils sont situés, et je ne veux pas l'être, pour éviter que l'on puisse me reprocher, d'éventuellement prévenir les gens, qui sont autour de moi. Pour la petite histoire, mon épouse, ici présente, a déjà été prise au radar, je ne l'ai en tout cas pas prévenue où il était. M. Bellwald, jamais je ne préviendrai d'un radar dans des endroits à risque. Comme vous le savez, je suis dans l'initiative contre Via Sicura. Je l'ai toujours dit, je ne suis pas là pour défendre les fous qui roulent trop vite devant des écoles, ceux qui font le tour des ronds-points à l'envers. Nous essayons de les attraper sur la Route des Aunaires, malheureusement, il y a une série de copains qui les préviennent lorsque la police se déplace. Pour le moment, nous arrivons toujours trop tard, mais nous sommes en train de réfléchir, mais je ne vais pas vous dire exactement ici ce qui se passe, car comme vous le dite, les réseaux sociaux peuvent très vite divulguer les choses, mais nous sommes en train de trouver des solutions, pour attraper ceux qui font les fous sur la route. Voilà, je ne pense pas que mon rôle de Municipal puisse être mis en cause ici.

**M. Schaller :** Sur la circulation particulièrement, je ne peux pas vous répondre quelles sont les attributions exactes des cantons et des communes mais en principe le réseau routier est plus fédéral que cantonal sur la quantité de routes c'est plutôt le canton qui décide. Il faut savoir qu'il y a une nouvelle loi sur la police qui est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017. J'ai eu un téléphone avec le commandant Varone, pour savoir, quand est-ce que nous allons exactement avoir les attributions, de ce qui sera cantonal et communal, puisque théoriquement, nous devrions avoir, au niveau de la commune, un peu plus de pouvoir d'intervention dans les différents domaines.

Je vous donne un exemple par rapport aux problèmes que nous rencontrons avec les vidéos. Ces nouvelles lois sur la police cantonale et communale amènent quatre ordonnances d'application différentes, qu'ils sont en train de mettre sous toit, mais qu'on nous a promis pour septembre 2017. Après cela, nous devons faire nous-mêmes notre règlement communal, voire intercommunal puisque, comme vous le savez, notre police est intercommunale.



J'espère que nous puissions aller assez vite, afin que nous puissions vous donner début 2018 des réponses plus précises, en fonction de cette nouvelle loi et que nous puissions surtout l'appliquer. Mais comme vous le savez, qui dit règlement dit approbation surtout s'il est intercommunal, tout ne va pas si vite, mais nous allons aller le plus vite possible. J'espère que début 2018, au pire à la moitié de l'année 2018, nous aurons tout cela sous toit, et que nous pourrons vous donner une réponse plus précise.

Concernant les coûts de formation, je vous répondrai en temps voulu car je n'ai pas les détails ; mais cela viendra, je n'oublie pas. Voilà ce que je peux répondre aux trois interventions de ce soir.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci MM. le Président et les Municipaux. Est-ce que quelqu'un souhaite encore prendre la parole ? M. Raboud.

**Intervention de M. Damien Raboud (APM)**

M. le Président, je ne veux pas prolonger inutilement. Concernant Radio Chablais, je voudrais juste préciser que la commune met plus de 100'000 francs par année pour Radio Chablais, entre le loyer des locaux et les subventions. A chaque fois, vous me dites que l'on a passé de 5 francs à 4 francs par habitant, mais c'est quand même plus de 100'000 francs par année, qui sont mis pour cette radio locale que j'écoute et que j'apprécie, mais j'estime que c'est une question de principe, et j'estime qu'une radio subventionnée par la commune à hauteur de plus de 100'000 francs par année, ne peut pas faire de la publicité pour les commerces à l'étranger. Je pense que je n'interviendrai plus sur ce sujet, par contre si j'entends à nouveau ce genre de publicité, je demanderai lors du budget ou les comptes de dénoncer ce poste. Merci.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Raboud. M. Bellwald.

**Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)**

Merci M. Contat pour votre réponse. J'ai bien compris votre vision du radar et ce que vous nous avez expliqué. Moi, j'aimerais juste rappeler que ce n'est pas vous qui décidez, si une fois, on peut dénoncer un radar ou non. Le sens de ma question était peut-être aussi un message que nous voulions faire passer qui était de dire que ce qui se passe et toutes ces annonces que vous faites sur les réseaux, elles ont aussi une incidence, vous êtes Municipal de la sécurité, mais vous devez aussi mettre en place la prévention, c'est aussi votre rôle en tant que Municipal. Merci.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Est-ce quelqu'un souhaite encore prendre la parole dans la salle ? Non.

Mmes et MM., nous arrivons au terme de cette séance du Conseil général. Je tiens encore à remercier mes Collègues du Bureau, les Chefs de groupe, ainsi que l'ensemble des élus pour leur travail. Je remercie la Chancellerie pour sa précieuse collaboration. Merci encore d'envoyer toutes vos interventions écrites par mail à



notre secrétaire et principalement les questions posées dans les divers. Il est exactement 22h23. La séance du Conseil général est levée. Bonne fin de soirée à tous.

LA PRESIDENTE

LA SECRETAIRE

Laude-Camille Chanton

Carla Gex-Udriot

Rapport n° 1 – 03.04.17

Demande de crédit complémentaire « Achat de la parcelle n° 2967 »

Monthey, le 21.03.17

## 1. Préambule

Dans l'optique de la séance du Conseil Général du lundi 3 avril 2017, le Conseil Municipal a soumis à la Commission de Gestion (CoGest) une demande de crédit complémentaire. Celle-ci porte sur l'acquisition de la parcelle n° 2967, sise dans le secteur de la zone sportive du Verney. A cet effet, le CoGest s'est réunie à deux reprises (13.03.2017 et 20.03.2017) et a notamment pu bénéficier des explications circonstanciées du Président de la Commune M. Stéphane Coppey ainsi que du Conseiller Municipal M. Gilles Borgeaud, en charge du Dicastère « Enfance, Sports, Jeunesse & Intégration ».

Liste des présences	
M. Fabrice Caillet-Bois (AdG), Président	13.03.2017 et 20.03.2017
M. Lucien Christe (PLR), Rapporteur	13.03.2017 et 20.03.2017
Mme Céline Contat (ApM), Membre	13.03.2017 et 20.03.2017
M. Arnaud Dubois (PLR), Membre	13.03.2017 et 20.03.2017
M. Guillaume Joris (PDC), Suppléant	13.03.2017 et 20.03.2017
M. Jean-Pierre Landolt (PDC), Suppléant	13.03.2017 et 20.03.2017
M. Joseph-Marie Oberholzer (AdG), Membre	13.03.2017 et 20.03.2017

## 2. Historique

L'acquisition de la parcelle n° 2967 s'inscrit dans le cadre du développement de la zone sportive du Verney. Voilà des années que cette thématique occupe les discussions politiques montheyennes. L'objectif, à long terme, consiste à en faire le cœur sportif de la Commune. A cet effet, un schéma directeur général de la future zone sportive a été établi. Celui-ci prévoit les aménagements à réaliser ces vingt-cinq prochaines années, ceci en six étapes distinctes.

Une portion de la future zone sportive du Verney appartient à la Commune, l'autre est encore en différentes mains privées. A l'heure actuelle, une partie de parcelles nécessaires à la réalisation du projet d'ensemble est classée en zone de constructions et installations d'intérêt public et l'autre en zone d'affectation différée.

Par le passé, entre un et quatre million(s) de francs étai(en)t prévu(s) chaque année au budget communal pour l'acquisition des parcelles nécessaires à la réalisation du projet. Récemment, ces montants ont été retirés, ceci dans un souci de cohérence. En effet, ces

sommes n'étant pas utilisées, le Conseil Municipal a jugé inutile de les laisser au budget. Le Conseil Municipal préfère désormais venir ponctuellement – et selon les opportunités – devant la CoGest et le Conseil Général avec des montants précis pour des acquisitions précises. C'est là l'objet de la présente demande de crédit complémentaire.

### **3. Eléments clefs**

#### 3.1 Intégration de la parcelle dans le schéma directeur général

La parcelle n° 2967 mesure 6'772 m<sup>2</sup>. Elle fait partie intégrante du schéma directeur général de la future zone sportive. Elle est entièrement classée en zone d'affectation différée.

Pour la réalisation de l'étape n° 1 du projet, la Commune a besoin de 80 m<sup>2</sup> situés sur cette parcelle. Cependant, l'ensemble des 6'772 m<sup>2</sup> de la parcelle sera utile lors de l'étape n° 4 du projet.

#### 3.2 Opportunité

Lorsque le Conseil Municipal a approché l'hoirie propriétaire de la parcelle, elle lui a proposé d'acquérir ou d'échanger les 80 m<sup>2</sup> nécessaires à la réalisation de l'étape n° 1 du projet. Les propriétaires ont accepté d'entrer en discussion et ont également proposé à la Commune de lui céder l'ensemble de sa parcelle. C'est cette dernière solution (achat de l'entier de la parcelle) qui a été privilégiée par le Conseil Municipal.

La CoGest tient à rendre la Commune attentive que la parcelle n° 2967 est actuellement classée en zone d'affectation différée et que rien ne garantit que le Conseil d'Etat la classera en zone de constructions et installations d'intérêt public.

#### 3.3 Aspects financiers

Au moment de discuter le prix du m<sup>2</sup>, l'hoirie propriétaire a revendiqué un montant de 100 CHF le m<sup>2</sup>, se basant sur un courrier du début des années 1990 dans lequel la Commune proposait aux propriétaires des parcelles de la zone un tel montant (lequel courrier circule actuellement parmi les propriétaires des parcelles concernées). A titre indicatif, un autre propriétaire a récemment offert à la Commune de lui céder sa parcelle pour un montant de 125 CHF le m<sup>2</sup>, laquelle offre a été écartée. Le Conseil Municipal a indiqué à l'hoirie propriétaire que ce montant de 100 CHF le m<sup>2</sup> n'était plus actuel et lui a proposé d'acquérir les 6'772 m<sup>2</sup> de sa parcelle à hauteur de 60 CHF le m<sup>2</sup>, soit un total de 406'320 CHF. L'hoirie propriétaire a accepté l'offre de la Commune.

Si le montant négocié (60 CHF le m<sup>2</sup>) semble correct par rapport au montant proposé au début des années 1990 (100 CHF le m<sup>2</sup>), la CoGest ne dispose d'aucune base comparative solide pour estimer la justesse du montant négocié.

Relevons encore que, si l'ensemble des six étapes du projet devait être réalisé, ce sont plusieurs dizaines de milliers de m<sup>2</sup> de différentes parcelles que la Commune devra acquérir.

#### 4. Conclusion

- Considérant qu'une partie (80 m<sup>2</sup>) de la parcelle est immédiatement nécessaire à la réalisation de l'étape n° 1 du projet ;
- Considérant que le reste de la parcelle sera nécessaire à la réalisation de l'étape n° 4 du projet ;
- Considérant que le montant négocié (60 CHF le m<sup>2</sup>) semble correct et offrira désormais une base de discussion tangible pour les futures acquisitions nécessaires à la réalisation de l'ensemble du projet ;
- Considérant que le Président de la Commune M. Stéphane Coppey ainsi que le Conseiller Municipal M. Gilles Borgeaud semblent confiants quant au classement de la parcelle en zone de constructions et installations d'intérêt public ;

La Commission de Gestion soutient la présente demande de crédit complémentaire à l'unanimité de ses sept Membres.

Monthey, le 21.03.17

Le Président :

**Fabrice Caillet-Bois**

Le Rapporteur :

**Lucien Christe**



# CG 03.4.2017 – Motion : Création d'un règlement sur les arbres

Groupe ADG : Evelyne BEZAT – Fabrice CAILLET-BOIS

- Une densification urbaine accrue implique davantage de responsabilité envers les espaces libres et les espaces verts

# 1. Pourquoi est-ce important

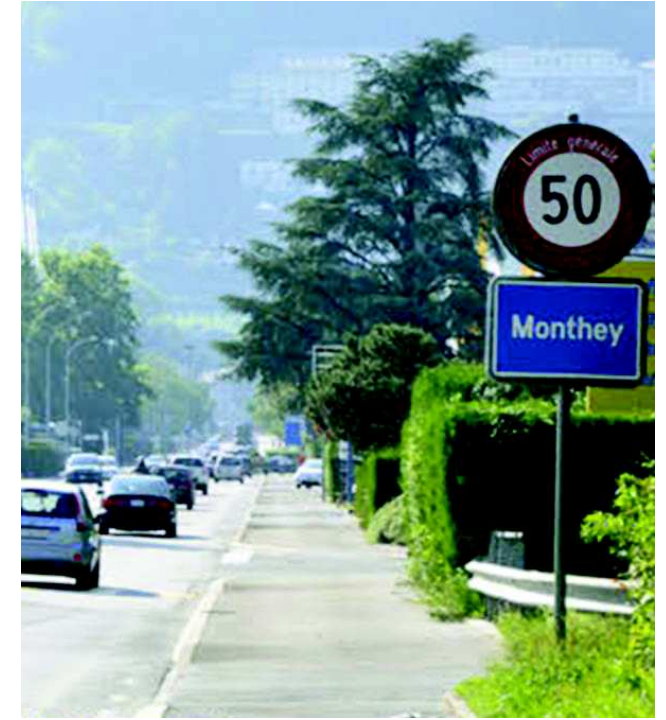
## 1.1. La nature en ville :



un moyen efficace :

- ▣ d'améliorer **l'attractivité** pour les habitants, les professionnels, les visiteurs
- ▣ de promouvoir un **développement durable**
- ▣ d'améliorer **la qualité de la vie**

*Photos : Plan directeur des espaces verts, 2012  
Plan directeur de la mobilité, 2013  
Ueli Raz, 2008*



1.2 Fréquemment, l'arborisation existante détermine l'image d'une rue, son attrait

Les arbres structurent l'espace





1.3 Depuis quelques années, beaucoup d'arbres ont disparus.  
Certains d'entre eux étaient très rares ou centenaires

- ❑ *Ginkgos*, rue de la Verrerie
- ❑ *Paulownia*, rue de Coppet
- ❑ *Marronniers*, angle rues du Tonkin et Closillon

## 2. Avantages

# Règlement de protection des arbres

- Arbres d'une certaine importance répertoriés
  - Informations aux privés et au public
  - Valorisation possible dans des projets urbain / construction
- Catalogue détaillé
  - Quantification du nombres
  - Qualification et quantification des essences
- Critère de conservation définis
- Aide pour les services communaux concernés

## 2. Avantages (suite)

# Règlement de protection des arbres

- Mise en Valeur du patrimoine
  - Brochure ou livre (ex. Sion)
  - Sentier didactique
  - Support touristique

« Lors de projet de construction, la préservation et mise en valeur des arbres existants et viables doit être considérée. »

(Tiré du *Plan directeur des espaces verts*, p. 22)

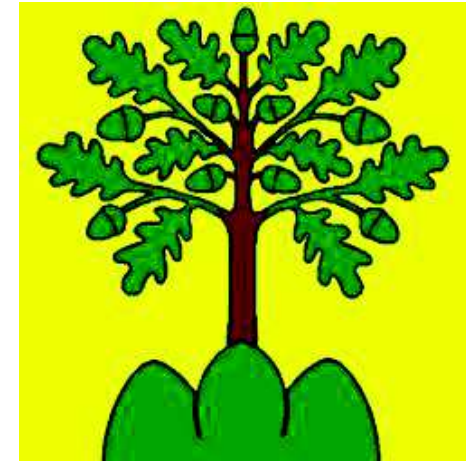
## 3 Application et coûts

# Règlement de protection des arbres

- La collectivité de définir les modalités du règlement
  - Champ d'application à définir
  - Pas d'obligation de rigueur
  - Intégration possible de tous les courants politiques
- Pas besoin de réinventer la roue, des exemples existes
- Inventaire progressif, sans engager de moyens supplémentaires
- Complément aux plans directeurs existants
- Ajustement du règlement avec le temps et l'expérience

# 4. Conclusions

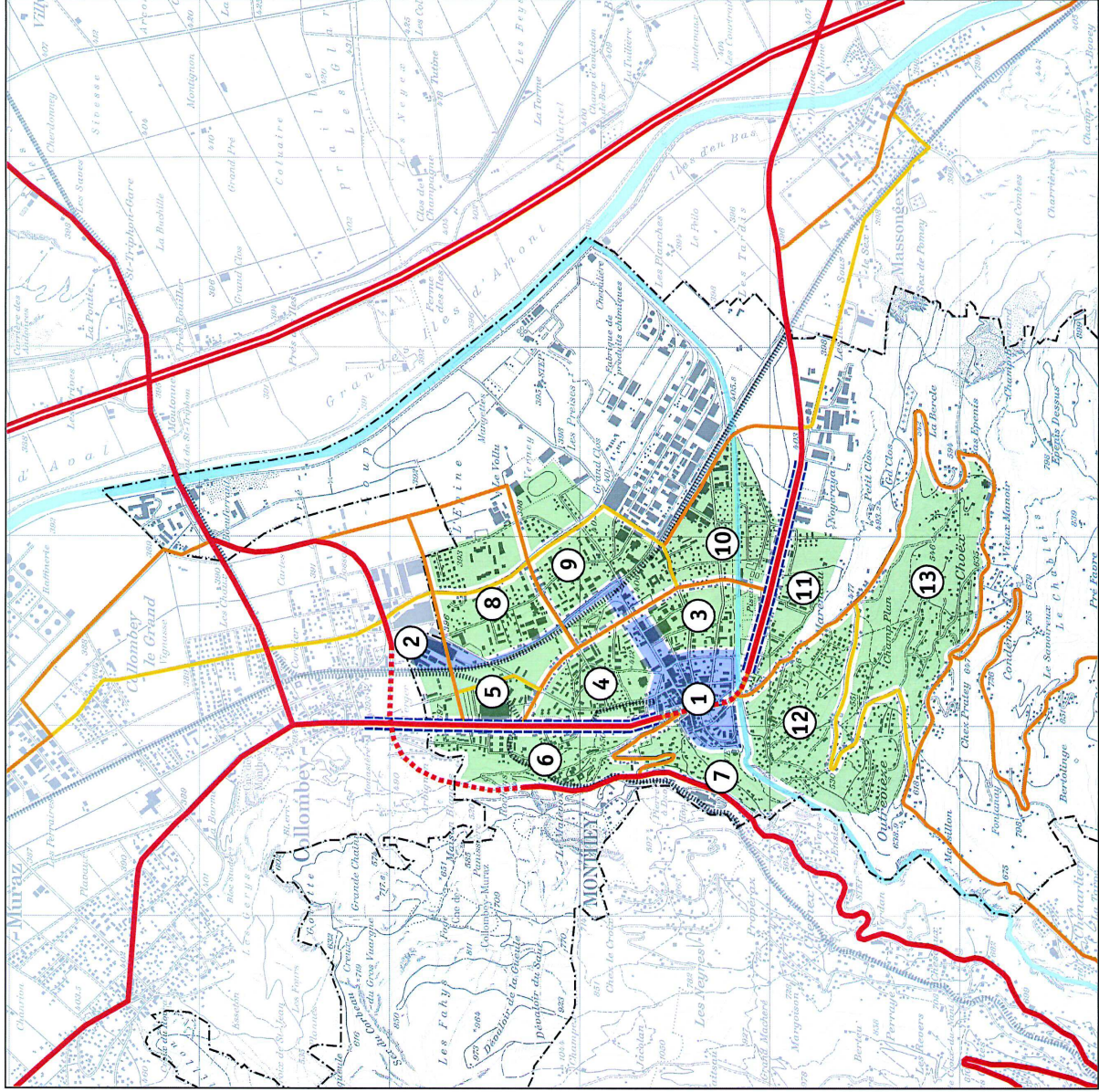
## Règlement de protection des arbres



- Nécessaire à une gestion durable de notre territoire*
- Logique au vue de la gestion de notre environnement*
- Ne n'entraîne pas de coûts disproportionné*
- Les possibles contraintes sont discutées ultérieurement et démocratiquement*
- Apporte une plus value à notre ville*



## 2. ZONES A VITESSE MODEREE (ZONES 30 ET ZONES DE RENCONTRE)



### LEGENDE

- Autoroute A9
- Réseau routier principal
- Réseau routier secondaire I
- Réseau routier secondaire II
- Axes structurants d'entrée de ville
- Zones de rencontre et zones piétonnes
- Zones 30 (ponctuellement une zone de rencontre peut être y être aménagée)

### COMMENTAIRES

A l'exception de quelques secteurs à vocation industrielle (site chimique, les Ilettes), les rues de la commune qui ne font pas partie des réseaux principal ou secondaires sont réaménagées en zones 30 ou en zones de rencontre.

#### Zones de rencontre et zones piétonnes

Deux secteurs de la ville sont aménagés en zones de rencontre (vitesse limitée à 20 km/h, les piétons peuvent utiliser toute l'aire de circulation) ou en zones piétonnes :

1. Le centre-ville (avenue de la Gare, rue du Marquisat et l'ensemble du secteur situé à l'ouest de la rue du Marquisat) : Ce secteur sera mis en zone de rencontre dans le cadre du projet de réaménagement du centre-ville (les secteurs piétons restent en zone piétonne).
2. Le secteur de Clos-Dornoux : Le site Giovanola fait l'objet d'un concours d'architecture dans le cadre du programme European. Ce secteur a vocation à être réaménagé en espace piéton ou de rencontre.

**OSR, art. 22b, al. 1 :** Le signal "Zone de rencontre" désigne des routes situées dans des quartiers résidentiels ou commerciaux, sur lesquelles les piétons et les utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules peuvent utiliser toute l'aire de circulation. Ils bénéficient de la priorité mais ne doivent toutefois pas gêner inutilement les véhicules.

#### Zones 30

Les autres secteurs mixtes ou résidentiels de la ville sont aménagés en zones 30 (vitesses limitées à 30 km/h, respect mutuel des automobilistes, des cyclistes et des piétons) :

- 3-4. Les secteurs mixtes du centre-ville qui ne sont pas en zones de rencontre ou en zones piétonnes.
5. Le secteur mixte situé entre l'avenue de France et les voies de chemin de fer.
- 6-7. Les secteurs résidentiels situés à l'ouest de l'avenue de France et du centre-ville.
- 8-9. Les secteurs résidentiels "sous-gare".
- 10-11. Le secteur mixte situé au sud du site chimique et les quartiers essentiellement résidentiels situés le long de l'avenue du Simplon.
- 12-13. Les quartiers résidentiels du coteau de Chœx.

**OSR, art. 22a :** Le signal "Zone 30" désigne des routes, situées dans des quartiers ou des lotissements, sur lesquelles les conducteurs sont tenus de circuler d'une manière particulièrement prudente et prévenante. La vitesse maximale est fixée à 30 km/h.